



*Canton de Harnes*

*Arrondissement de Lens*

*Département du Pas-de-Calais*

*Téléphone : 03.21.13.02.31*

*Télécopie : 03.21.13.02.40*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Noyelles-sous-Lens,**

**Monsieur Alain ROGER  
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

*Nos réf : AR/MG/SM/VVL*

*Transmis le : 27 octobre 2015*

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015**

**ÉTAIENT PRESENTS** : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine BANACH, Adjoint, André LEFER, Claude SIBIRIN, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTTE, Jean PERRAULT, Séverine LECLERCQ-DELVALLEZ, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH, Daniel CAPILLON, COCHEZ Joëlle, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Annie DELANNOY, Daniel WAWRZYNIAK, Hervé JANISZEWSKI, Freddy MIETTE, Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSEES** : MM. Valérie DELVALLEZ (procuration à Alain ROGER), Philippe CERF (procuration à Sandra BLANCHARD), Bernard FINEZ (procuration à Sabine BANACH), Patrice WETISCHEK (procuration à Séverine LECLERCQ-DELVALLEZ), Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Danielle SENECHAL), Emmanuelle DHONDT-TRICART (procuration à Marie-Hélène GUEYDON), ( Conseillères Municipales.\*\*\*\*\*

Madame Danièle SENECHAL a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.\*\*\*\*\*

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2015 :

- Monsieur Le Maire : vous avez pu vous rendre compte que dans ce compte-rendu nous avons omis d'inscrire les procurations au niveau des excusés.

Nous les rajoutons donc :

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : MM.Danièle SENECHAL (procuration à Maurice BERNARD), Micheline MAYEUX (procuration à Sandra BLANCHARD jusqu'à 18h42), Cathy CZAJOWSKI (procuration à Alain ROGER), Emmanuelle DHONDT (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Conseillères Municipales. \*\*\*\*\*

Si vous avez des questions ou des observations concernant ce compte-rendu.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste une rectification mais c'est avec l'appareil d'enregistrement, ça ne doit pas être facile, j'ai dit « l'autofinancement » et on a écrit « le taux de financement ».

- Monsieur Le Maire : quelle page ?

- Madame Maryvonne POULAIN : page 19. Elle a écrit « le taux de financement » et non « l'autofinancement » mais c'est vrai que ça se rapproche beaucoup.

Et puis c'est vrai que nous avons félicité le deuxième point, page 11, nous avons félicité Monsieur MAKOWIECKI qui est très fort quand il s'agit du compte-administratif, mais là, il a encore fait plus fort, c'est qu'il a réussi à nous sortir le compte-administratif 2015.

Les « copier-coller », c'est bien, mais c'était 2014.

Mais c'est vrai qu'il a bien travaillé parce qu'il est capable de faire de la voyance maintenant.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Avenir et progrès	4		
Agir, ensemble		3	
TOTAL	26	3	

Adopté à la majorité.

## 2) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU MUNICIPAL DU 26 AOUT 2015 :

- Monsieur Le Maire : là également, si vous avez des questions à poser.

*Pas de question ?*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : pour le centre culturel, vous avez effectué un devis ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait, un devis a été fait, les travaux vont être réalisés avant fin septembre et par contre l'année prochaine nous allons devoir changer tous les sièges qui ne sont plus aux normes de sécurité et là, il y en a pour 80 000 €.

*Pour votre information, pendant que nous sommes sur ce compte-rendu, concernant le dispositif anti-intrusion qui est en train de se réaliser au parc du 14 juillet et au parc des Boclets, j'ai reçu un courrier des riverains de la rue du 10 mars, qui nous demandent une réunion publique pour avoir des informations là dessus.*

*Une réunion publique est prévue le 14 octobre à 18h30.*

- Madame Maryvonne POULAIN : justement, Monsieur Le Maire, sur le dispositif anti-intrusion.

*Ce n'était pas cela mais c'est quand même en rapport, justement, des habitants de la rue Masclef, c'est l'utilisation de l'eau.*

*Parce qu'ils exagèrent quand même, je veux dire par humanité, c'est vrai que c'est normal qu'ils se lavent et tout, mais là, laver leur voiture et leur caravane tous les jours, mais quand il y a vraiment ces périodes de chaleur, ils ont acheté des immenses piscines, pas le petit truc que l'on trouve mais des immenses piscines qu'ils remplissaient régulièrement parce que quand l'eau était un peu sale, on jetait et on remettait.*

*Je veux dire, nous nous regardons à prendre de l'eau de pluie et d'utiliser un minimum et là, il faudrait arriver, je ne sais pas le préfet, qu'il vous donne quand même une autorisation, ne pas couper l'eau parce qu'ils ont le devoir de pouvoir se laver et tout, mais là c'est prendre les habitants, je comprends qu'ils soient en colère.*

- Monsieur Le Maire : moi aussi.

*Alors, pour votre information, début juillet, nous avons eu une réunion avec Madame La Préfète, elle nous a conviée à une réunion avec les maires de Sallaumines, Noyelles et Libercourt, concernant les RROMS.*

*Sur les RROMS, la préfète est intransigeante, en disant que maintenant, elle ne veut plus d'occupation illicite et que l'on peut mettre en place le délit de flagrance.*

*C'est à dire que dès qu'il y a installation, il y a expulsion. Nous ne nous posons plus de questions, il n'y a même plus de référé à faire, rien du tout.*

*Si par exemple ils s'installent dans des maisons de Maisons et Cités : ils font le signalement à la police et ils sont expulsés.*

*Par contre, pour les gens du voyage, elle est intransigeante également en nous disant « on ne fait rien », on laisse tout faire.*

*Là dessus elle a été très claire, de la même façon qu'elle a été très claire avec les RROMS.*

*On ne fait rien.*

*- Madame Annie DELANNOY : pourquoi ?*

*- Monsieur Le Maire : pardon ?*

*- Madame Annie DELANNOY : il y a une raison ?*

*- Monsieur Le Maire : parce que ce sont des Français.*

*Et puis, de toute façon les lois à ce niveau là, sont un peu dans le flou également.*

*Ils sont en train de retravailler sur tout ce qui est aire de grand passage.*

*On peut voir des articles un peu partout dans les journaux, donc, pour le moment, ils laissent faire.*

*C'est une population, pour le moment à laquelle on ne peut pas toucher.*

*- Madame Annie DELANNOY : s'ils sont Français ?*

*- Monsieur Le Maire : généralement, les gens du voyage se sont des Français.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : mais ils ont une mauvaise éducation surtout en matière d'écologie.*

*Là c'est vraiment abuser.*

*- Monsieur Le Maire : le problème c'est que l'on a de l'incivilité, on a de l'agression verbale.*

*Philippe a même failli être agressé physiquement, Hervé sait de quoi on parle.*

*Franchement, c'est une population qui maintenant arrive à une quarantaine ou une cinquantaine de caravanes, chose que nous ne voyions pas avant.*

*Avant, généralement c'était une dizaine, voir une quinzaine de caravanes qui s'implantaient comme cela un peu à droite, à gauche et là, maintenant ils viennent avec des moyens qu'ils n'avaient pas auparavant.*

*Quand ils se sont installés aux Boclets, ils sont venus avec des marteaux piqueurs et puis une pelleteuse pour pousser tous les passes à pieds.*

*C'est vraiment une population qui est difficile à gérer.*

*Et en plus, quand la police se déplace, elle se déplace à 2 ou 3 personnes, elle ne peut rien faire.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : lundi soir, à la CALL, c'était une réunion à part du groupe, ils ont reparlé des aires de grand passage, mais de toute façon, d'abord ils ne veulent pas y aller.*

*Lens, je me souviens que Lens avait un terrain et il a fini, qu'il n'y avait plus rien dessus.*

*Ils ne veulent pas payer non plus les droits, mais à un moment donné, il va bien falloir trouver une solution.*

*Parce que c'est bien de nous dire, vous n'avez pas de terrain, déjà dans le temps nous devions faire Fouquières, Noyelles et Harnes.*

*C'est cela, les trois ?*

*- Monsieur Le Maire : oui.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : nous n'avons jamais réussi à se mettre d'accord sur un terrain parce que personne ne veut en avoir un près de chez soi.*

*Mais même si nous avons un petit terrain, nous ne pourrions jamais les mettre, ils ne veulent pas se séparer.*

*- Monsieur Le Maire : mais au niveau des aires d'accueil, nous sommes en conformité, nous avons assez d'aires d'accueils, ce sont des aires de grand passage qui manquent au niveau de la CALL.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : nous, Noyelles, ce n'est plus nécessaire d'en avoir une ?*

*- Monsieur Le Maire : non.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'il y en a qui disent que c'est parce que nous n'avons pas d'aires qu'ils viennent chez nous parce qu'ils savent que nous ne ferons rien pour eux parce que nous n'avons pas de terrains.*

*Donc, c'est fini cela ? C'est juste une aire de grand passage ?*

*- Monsieur Le Maire : oui, mais même si nous avons cette aire de grand passage, de toute façon, je suis certain que s'ils s'installaient sur un terrain, parce que logiquement lorsqu'il y a une aire de grand passage, normalement c'est 48 heures pour être expulsé.*

*Il y a des communes qui ont des aires de grand passage et l'expulsion n'a pas lieu au bout de 48 heures.*

*Ça ne changera pas beaucoup de choses à ce niveau là.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : l'eau, ils peuvent la retirer à leur convenance.*

*- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et concernant les aires de grand passage, à partir du moment où vous avez une aire de grand passage, la police verbalise.

*C'est à dire que l'on peut entendre des choses d'un côté mais moi, j'ai entendu des choses d'un autre côté.*

- Monsieur Le Maire : l'aire de grand passage, on a 48 heures pour expulser.

*C'est la loi, c'est le délai légal.*

*Après ce n'est pas respecté parce que la police n'est pas en nombre suffisant et tant que l'on fait appel aux forces de l'ordre, aux CRS et compagnie, ça peut mettre 72 à 96 heures.*

*Concernant ce compte-rendu, y-a-t-il d'autres questions ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

### 3) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- Culture du 23 juin 2015 :

- Madame Sabine BANACH : si vous n'avez pas de questions, moi j'ai juste quelques précisions.

*Vous avez bien compris qu'il n'y a pas d'ouverture de saison.*

*Un courrier vous a été adressé au mois d'août, comme c'était les congés, je n'ai pas jugé utile de rassembler les membres de la commission, mais j'ai prévenu tout le conseil municipal de l'avancement des travaux et des problématiques rencontrées.*

*J'ai appris hier l'annulation de la soirée patoisante qui devait avoir lieu avec les motards de l'espoir le 24 octobre.*

*La compagnie leur fait défaut, ça peut arriver également aux associations, c'est dommage.*

*Mais ils seront dans la plaquette de saison puisque celle-ci était partie chez l'imprimeur.*

*Et puis la fête des parents lecteurs ayant été reprogrammée au 29 septembre 2015, la commission se réunira le 30 et pas le 29, il a fallu changer la date.*

*- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu de commission,*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

*Adopté à la majorité.*

*- Enseignement-jeunesse du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :*

*- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.*

*Pas de questions,*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

*Adopté à la majorité.*

*- Cadre de vie et travaux du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :*

*- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'était pas des questions à poser.*

*Juste dire que c'était vraiment superflus de nous donner ce document qui était imbuvable d'abord en qualité alors que tout était finalement à part le zéro phytosanitaire qui n'est pas repris mais tout est repris dans une page seule.*

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ça ne devait pas être présenté comme cela.
- Madame Maryvonne POULAIN : c'était moche comme tout, franchement, on n'y voit rien, c'est noir, on peut lire, c'est sur que c'est lisible mais comme tout est repris dans l'unique page, autant ne garder que celle-ci.
- Monsieur Le Maire : c'est vrai que moi c'est pareil, quand j'ai vu fleurissement.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ce n'était pas comme cela que ça devait paraître.
- Madame Maryvonne POULAIN : ben oui, mais là, la quantité de page, nous paraît inutile.
- Monsieur Le Maire : ça parlait d'un bon sentiment.
- Madame Annie DELANNOY : et même le compte-rendu est très très condensé, ce qui fait que même les conversations que nous avons eu ne reflètent pas exactement nos propos.
- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il y a eu 2h30 de commission.
- Madame Annie DELANNOY : mais là, il y a vraiment 10 minutes de commission.
- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : effectivement, il y a eu deux heures et demi de commission mais c'est quand même un compte-rendu.
- Monsieur Le Maire : sinon, pas de questions particulières sur ce compte-rendu ?

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

*Quels sont contre ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		3	
TOTAL	26	3	

Adopté à la majorité.

- Sports du 02 juillet 2015 :

- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'est pas concernant le compte-rendu parce que c'est vrai que là aussi, il y a un peu de renseignements superflus, par contre, ça manque d'informations.

*On nous a appris le 09 juillet, enfin on a appelé Joëlle parce qu'elle n'a pas internet, pour lui dire « le concours de boules du 12 juillet n'aura pas lieu ».*

*Joëlle m'appelle en me disant « est tu au courant du concours de boules qui n'aura pas lieu le 12 juillet ? ».*

*Je lui dis « écoute non, au courant de rien », je ne sais pas pourquoi on nous dit cela parce que d'ordinaire on ne nous donne pas ce type de renseignements.*

*J'appelle Daniel qui fait parti de la commission, Daniel pas au courant non plus, et moi je retrouve ce mail que j'ai là et je vous le lis : « nous vous informons que le concours de boules du dimanche 12 juillet est annulé par manque d'inscriptions ».*

*Vous ne savez pas par qui c'est organisé, on ne sait pas le bout qui va devant.*

*Moi curieuse comme d'habitude j'ai appelé, j'ai eu Nadine qui m'a dit « on m'a dit d'écrire cela, je l'ai écrit ».*

*Je dis c'est bien, mais je voudrais bien savoir pourquoi vous nous informez surtout en plus par téléphone, ça n'avait pas un but, et on me dit « c'est le but Noyellois qui devait faire un concours ».*

*Vous prenez le journal du dimanche, le concours est inscrit dans le journal du dimanche.*

*Des personnes se sont déplacées pour aller au concours, or, il n'avait pas lieu.*

*Et de là, on découvre que c'est le challenge.*

*Donc, c'est normalement le concours de boules sur terrain ensablé.*

*On savait déjà qu'il n'aurait pas lieu sur le terrain ensablé, mais ce que nous ne savions pas c'est que c'était passé de septembre à juillet.*

*C'est quand même malheureux que l'on ne peut pas répondre aux habitants en leur disant « je ne sais pas ».*

*Alors, moi j'ai cherché quand même, mais c'est tombé comme ça d'un seul coup que l'on a annulé le concours de boules ?*

*Surtout que l'on a jamais fait d'inscriptions avant.*

- Monsieur Le Maire : alors, c'est pareil, je pensais sincèrement que ça avait été vu en commission des sports et apparemment ça n'a pas été fait.

*Au niveau du concours de boules, nous avons pris la décision d'annuler celui du mois de septembre en nocturne pour la simple raison que le concours nous coûtait quand même 15 000 € et à cette période, je pense que faire 15 000 € de dépenses pour un concours de boules en nocturne, sincèrement les dépenses je pense que nous pouvons les utiliser autrement.*

*Dans ce cadre là, nous nous étions vus avec le But Noyellois, qui désirait néanmoins, continuer à faire le challenge Henri VILCOT.*

*Donc au départ, il a été décidé d'un commun accord que ce concours aurait lieu le 12 juillet, qu'il y aurait une participation de la commune qui serait de 3 000 € pour les aider à essayer de faire un concours convenable.*

*Et que ça se ferait sur inscription.*

*Et quelques jours, une semaine ou une semaine et demi avant le début de ce concours, ils n'avaient que 40 inscrits.*

*40 triplètes, 3 joueurs, ça fait 120 joueurs, je me suis dit, là également, mettre 3 000 € pour 40 joueurs, ça fait « fort de café » quand même.*

*Donc, j'ai vu avec le Président du but Noyellois et nous avons décidé conjointement d'annuler ce concours.*

*Tout en sachant que tout c'est fait sur réservation.*

*Des courriers ont été envoyés à toutes les équipes qui s'étaient inscrites à ce concours pour les prévenir que celui-ci était annulé.*

*Même si c'est paru dans le journal, personne ne s'est déplacé puisque c'était sur inscription préalable.*

*Je pensais qu'il y avait eu une information.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais là on nous a téléphoné pour nous dire qu'il y a un concours, jamais....*

*- Monsieur Le Maire : c'est pour cela qu'on vous a envoyé l'information.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais nous ne savions même pas que c'était le concours de septembre qui était reporté en juillet.*

*Donc, déjà, nous savions qu'il ne se faisait pas rue de Courtaigne, ensablée, ça, nous le savions, Daniel l'avait vu en commission, mais c'était prévu de le faire au stade.*

*Mais, qu'il était reporté en plus au mois de juillet, ça, nous n'étions pas du tout au courant.*

*C'est vrai que c'est surprenant.*

*- Monsieur Le Maire : c'est sûr.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais tel que c'est écrit dans le journal, il y a des particuliers qui se sont déplacés, parce que c'est marqué « ouvert à tous ».

- Monsieur Le Maire : c'était sur inscription.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais là, ce n'était pas marqué.

- Monsieur Le Maire : c'est pour cela qu'il a été annulé, parce qu'il n'y avait que 40 triplètes d'inscrites.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais pour le coup, là je trouve que ça manque d'information, mais surtout, en plus, le mail que nous avons reçu, manqué encore plus d'information.

- Monsieur Le Maire : et bien oui, parce que quand nous avons envoyé le mail, je pensais sincèrement que vous étiez au courant, donc, il n'y avait pas besoin de plus d'informations que cela.

- Monsieur Daniel CAPILLON : et en plus le concours, dans le journal, il était prévu au complexe sportif.

*Je ne sais pas où on peut le faire.*

- Monsieur Le Maire : si il était prévu au complexe, tout autour de la piste.

- Madame Maryvonne POULAIN : tout autour de la piste.

- Monsieur Le Maire : oui, la piste devait être délimitée, coupée en deux et il devait y avoir des terrains sur chaque côté de la piste.

*C'était prévu pour.*

- Monsieur Maurice BERNARD : nous pouvions faire 120 terrains autour de la piste.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est plus une remarque.

*Sur le compte-rendu, autant le compte-rendu de la commission cadre de vie est succinct mais il existe, autant là, sur la commission sports il y a des questions diverses qui ont disparu, il n'y a aucune retranscription des échanges.*

*Globalement, on a une photocopie des documents, des tableaux que l'on nous a donné.*

*Ça fait un peu light.*

- Monsieur Le Maire : là, par contre je ne pourrais pas te donner plus de renseignements, Philippe n'est pas là.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : non, je sais bien que Philippe n'est pas là.

- Monsieur Le Maire : à la limite, on pourra peut-être le repasser lors du prochain conseil.

*Pas remettre le compte-rendu à l'ordre du jour mais indiquer un point sur les décisions qui ont été prises lors de la commission.*

*Concernant ce compte-rendu, y-a-t-il des observations ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

*Quels sont ceux qui sont contre ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès		3	
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

*Adopté à la majorité.*

#### **4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

##### **\* ADMINISTRATION GENERALE :**

**2015-100 :** signature d'un contrat de services de la solution « e.enfance » avec la société BERGER LEVRAULT, représentée par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Général Délégué et relatif au renouvellement de contrat.

<b>VOTRE SOLUTION « e.enfance »</b>	
Date d'effet du contrat	01/05/2015
Durée du contrat	60 mois
Périodicité de facturation et paiement du prix	trimestrielle
Montant mensuel HT global	239,42 €
<b>SERVICES DE LA SOLUTION « e.enfance » concernés par le présent contrat</b>	
e.enfance accueil péri scolaire – accueil	84,78 €
e.enfance restauration scolaire	107,27 €
Portail famille e.enfance accueil et péri scolaire	12,88 €
Portail famille e.enfance restauration scolaire	16,10 €
Paiement en ligne e.enfance accueil péri scolaire	8,17 €
Paiement en ligne e.enfance restauration scolaire	10,22 €

**2015-101 :** cessation de la régie photocopie. Cette régie intègre celle relative au cimetière.

**2015-106 :** La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune « parc de la Peupleraie » à Noyelles-sous-Lens depuis le 9 juillet 2015.

**2015-107 :** La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune « parc des Boclets » à Noyelles-sous-Lens depuis le 12 juillet 2015.

**2015-121 :** La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune « parc des Boclets » à Noyelles-sous-Lens depuis le 22 Août 2015.

**2015-122 :** signature d'un avenant n°4 avec GAN ASSURANCES représentée par Monsieur Éric MULLET et relative au contrat d'assurances pour le Parc des Bâtiments communaux.

L'avenant n°04 prendra effet à compter du 1er janvier 2015.

Le montant de l'avenant est de 360,56 € TTC.

**2015-123 :** encaissement des indemnités liées à un dégât de biens suite à un choc de véhicule survenu au rue du 8 mai 1945 le 15 Juillet 2015.

Le montant de l'indemnité s'élève à 486,49 €.

***\* CADRE DE VIE – TRAVAUX :***

**2015-96 :** signature d'un contrat avec le CABINET PLASSON, représenté par Monsieur CHOQUET Alain, et relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération « CENTRE SOCIAL – CUISINE PEDAGOGIQUE ».

Le montant de la prestation s'élève à : 4 080,00 € TTC.

**2015-97 :** signature d'un contrat avec la Société NAMIXIX SAS, représentée par Monsieur MEURIN Alain, Coordonnateur SPS associé et relatif à la désignation d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de restructuration des voiries et d'enfouissement des réseaux de la rue Joseph Hay.

Le montant de la prestation s'élève à : 1 554,00 € TTC.

**2015-102 :** signature d'un contrat avec la Société SOCOTEC, représentée par Monsieur LAURENT Alain, Coordonnateur SPS associé et relatif à la désignation d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de démolition de bâtiments construction d'un parking, aménagement paysager de la rue Joseph Hay.

Le montant de la prestation s'élève à : 1 152,00 € TTC.

**2015-105 :** signature d'un marché avec la Société ORANGE SA, représentée par Monsieur Gilles COMBE, Directeur de l'Agence Entreprises Nord de France, et relatif à : « LA TELEPHONIE MOBILE »,

Le montant des prestations s'élève à : 8 000 € HT au minimum et 24 000 € HT au maximum par année.

**2015-115 :** signature d'un marché avec la Société ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT, représentée par Monsieur Alexis SALMON LEGAGNEUR, Président, et Monsieur Eric SEGOND, Directeur Régional, relatif à : « LA RESTAURATION DES SCOLAIRES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS (2015FCT7)»,

Le montant des prestations s'élève à : 97 469,00 € TTC au minimum et 125 804,00 € TTC au maximum.

**2015-116 :** signature d'un contrat avec la Société SOCOTEC, représentée par Monsieur Grégoire KUBICKI, et relatif à : « mission de contrôle technique ». « LA TRANSFORMATION DE LOCAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CUISINE PEDAGOGIQUE AU CENTRE SOCIAL KALEIDO (2015INV16) ».

Le montant des honoraires s'élèvent à : 1 620,00 € HT soit 1 944,00 € TTC.

**2015-117 :** signature d'un marché avec la Société SAGETRA SARL, représentée par Monsieur KWIATKOWSKI Jean-Michel, Gérant, et relatif aux : « TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE, DE CONSTRUCTION D'UN PARKING ET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT – rue Joseph Haÿ – LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN PARKING ET AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT » (2015INV13).

Le montant des travaux s'élèvent à : 18 920,00 € H.T. soit 22 704,00 € T.T.C.

**2015-118 :** signature d'un marché avec la Société HELFAUT TRAVAUX, représentée par Monsieur Pascal COCHET, et relatif aux : « TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE, DE CONSTRUCTION D'UN PARKING ET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT – rue Joseph Haÿ – LOT 1 : DESAMIANTAGE » (2015INV13).

Le montant des travaux s'élèvent à : 5 500,00 € HT soit 6 600 € TTC.

**2015-119 :** signature d'un marché avec la Société HELFAUT TRAVAUX, représentée par Monsieur Pascal COCHET, et relatif aux : « TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE, DE CONSTRUCTION D'UN PARKING ET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT – rue Joseph Haÿ – LOT 2 : DECONSTRUCTION » (2015INV13).

Le montant des travaux s'élèvent à : 7 500,00 € HT soit 9 000 € TTC.

**2015-120 :** signature d'un marché avec la Société MIROUX, représentée par Monsieur Laurent MIROUX, et relatif aux : « TRAVAUX DE REFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT – 560 RUE DE COURTAIGNE » (2015INV14).

Le montant des prestations s'élève à : 83 438,80 € HT soit 100 126,56 € TTC selon la variante de l'acte d'engagement.

**\* CULTURE ET FETES :**

**2015-104** : régie pour l'encaissement des divers spectacles proposés lors de la saison culturelle 2015/2016.

**2015-113** : fixation des nouveaux tarifs pour l'école de musique Georges Cerf comme suit :

	Noyellois				Avenir Musical	Non Noyellois
	Adulte	1er enfant	2e enfant	3e enfant		
<b>Formation musicale et instrumentale</b>	45,00 €	30,00 €	29,00 €	27,00 €	20,00 €	150,00 €
<b>Guitare, piano enfant et formation musicale</b>	70,00 €				20,00 €	200,00 €
<b>Guitare, piano adulte et formation musicale</b>	85,00 €				20,00 €	300,00 €
<b>Instrument d'harmonie supplémentaire</b>	20,00 €				15,00 €	60,00 €
<b>Instrument supplémentaire guitare, piano</b>	40,00 €				25,00 €	100,00 €
<b>Location instrument</b>	60,00 €				15,00 €	100,00 €

Monsieur Le Maire précise que ces tarifs sont bien inférieurs à ceux pratiqués par les communes de taille identique à la nôtre. Ce tarif est annuel et payable en trois fois.

Lors de la commission du 23 juin 2015, les élus sont d'accord à l'unanimité pour augmenter les tarifs, tout en étant conscients de l'importance de permettre l'accès de l'école de musique à une majorité de Noyellois.

**2015-114** : signature d'un contrat de cession avec JARDIN COUR DIFFUSION représentée par Monsieur Éric DELECOUR, Président et relatif à une prestation intitulée « Le rire vous va si bien de Valentin Ladaoé » qui se déroulera le vendredi 16 octobre 2015 à 20h30 au Centre Culturel Evasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 220 € charges sociales incluses dont 40 € de frais de déplacement.

**2015-124** : signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec l'artiste Sacha JUDASZKO et relatif à la représentation d'un spectacle qui se déroulera le samedi 28 novembre 2015 au centre culturel à 20h30.

Le montant de la prestation s'élève à 5697 €.

L'organisateur paiera au producteur le montant TTC défini ci-dessus aux conditions suivantes :

- 2 848,50 € le 28/10/2015,
- 2 848,50 € le 01/12/2015.

**2015-125** : signature d'un contrat de cession avec la société « Les anonymes théâtre populaire dit LES ANONYMES » représenté par Monsieur Joël CAMPAGNE, Président et relatif à la représentation « Vivre l'extase absolue et pourquoi pas toi? » qui se déroulera le 08 mars 2016 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 803,12 € T.T.C. réparti comme suit :

- cession du spectacle : 1 700 €,
- Frais kilométrique : 88,32 €,
- Frais de péage : 14,80 €.

**\* ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – PERI ET EXTRA SCOLAIRE :**

**2015-99** : signature d'une convention avec la base de loisirs de Saint Leu d'Esserent représentée par Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Président et relative à de hébergements sur la base de loisirs avec notre matériel.

Accès pour les enfants du groupe à toutes les infrastructures et activités non encadrées et proposées par la base de loisirs sans coût supplémentaire,

- semaine 1 : du 15/07/2015 au 17/07/2015, 24 enfants de 10 à 11 ans et 4 accompagnateurs,
- semaine 2 : du 20/07/2014 au 24/07/2015, 24 enfants de 14 à 16 ans et 4 accompagnateurs,
- semaine 3 : du 27/07/2015 au 30/07/2015, 24 enfants de 12 à 13 ans et 4 accompagnateurs,
- semaine 4 : du 03/08/2015 au 07/08/2015, 24 enfants de 14 à 16 ans et 4 accompagnateurs,
- semaine 5 : du 10/08/2015 au 14/08/2015, 24 enfants de 12 à 13 ans et 4 accompagnateurs,
- semaine 6 : du 17/08/2015 au 19/08/2015, 24 enfants de 10 à 11 ans et 4 accompagnateurs.

La pratique des activités tir à l'arc, pêche, canoë kayak, pédalo, vélo et patinoire se fera avec 12 enfants maximum, et 8 pour le poney, ces activités se dérouleront selon un planning établi à l'avance par le SIBL.

Le coût de la prestation se présente comme suit :

- semaine 1 : du 15/07/2015 au 17/07/2015 : 2 forfaits mono activités x 520 € = 1 040 €,
- semaine 2 : du 20/07/2014 au 24/07/2015 : 2 forfaits mono activités x 520 € = 1 040 €,
- semaine 3 : du 27/07/2015 au 30/07/2015 : 2 forfaits mono activités x 520 € = 1 040 €,
- semaine 4 : du 03/08/2015 au 07/08/2015 : 2 forfaits mono activités x 520 € = 1 040 €,
- semaine 5 : du 10/08/2015 au 14/08/2015 : 2 forfaits mono activités x 520 € = 1 040 €,
- semaine 6 : du 17/08/2015 au 19/08/2015 : hébergement avec activités, soit 24 enfants + 3 accompagnateurs x 3 jours x 7,60 € = 638,40 €. 4 séances d'activités x 61 € = 244 €, soit un total de 638,40 € + 244 € = 882,40 €.

Total de la prestation pour les 5 semaines : 1 040 € x 5 semaines = 5 200 €.

Total de la sixième semaine : 24 enfants + 3 accompagnateurs x 3 jours x 7,60 € = 638,40 €. 4 séances d'activités x 61 € = 244 €, soit un total de 638,40 € + 244 € = 882,40 €.

Total général pour les 6 semaines : 5 200 € + 882,40 € = 6 082,40 €, acompte de 25% : 1 520,60 € à la signature de la présente convention.

**\* SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES – SENIORS :**

**2015-95 :** signature d'une convention avec Monsieur Thierry COULOMB, Délégué Général, relative à une formation professionnelle intitulée « vieillissement des territoires, Développement social local et pouvoir d'agir des personnes retraitées qui se déroulera les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2015 ainsi que les 25 septembre et 22 octobre 2015.

Le coût de cette formation s'élève à 550 € net de taxe soit 137,50 € par jour.

**2015-98 :** signature d'une convention avec CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS, Président et relative à la mise à disposition du cabinet de kinésithérapie situé 438 rue Boulevard Basly à Hénin-Beaumont dans le cadre des ateliers santé du Centre Social Kaléïdo.

L'action se déroulera le samedi 11 juillet 2015 de 13h30 à 17h00 au cabinet de kinésithérapie pour environ 15 personnes.

Il est convenu que la mairie de Noyelles-sous-Lens, soutenu par les financements CARSAT versera la somme de 40 € par personne accueillie à l'association CAPS 62. Soit un montant maximum de 600 €, le montant définitif sera fixé en fonction des présences réelles.

**2015-103 :** signature d'une convention avec CAPS 62 représentée par Monsieur Patrice BELHIS, Président et relative à des interventions spécialisées en direction des adultes. Celles-ci se dérouleront au Centre Social Kaléïdo :

- Pour « Mon capital santé au quotidien »
- \* les mardis de 15h30 à 16h30 :
- 15, 22 et 29 Septembre 2015,
- 6 et 13 Octobre 2015,
- 3, 10, 17 et 24 Novembre 2015,
- 1<sup>er</sup>, 8 et 15 Décembre 2015,

Il est convenu que Madame Farida DJELLAL-BEHLIS, sophrologue, intervienne sur la base de 50 € de l'heure.

Séances de sophrologie, soit un total de 12 séances d'une heure soit 12 x 50 €, soit un montant total de 600 €.

**2015-108 :** signature d'une convention de mise à disposition avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à des interventions dans le cadre de l'atelier « Gym Sénior » qui se dérouleront les :

- lundi 31 août 2015,
- lundi 07/14/21 et 28 septembre 2015,
- lundi 05/12/ et 19 octobre 2015,
- lundi 02/09/16/23 et 30 novembre 2015,
- lundi 07/14 et 21 décembre 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 576 €.

**2015-109** : signature d'une convention de mise à disposition avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à des interventions dans le cadre de l'atelier « cuisiner et s'activer sans se ruiner » qui se dérouleront les :

- vendredi 25 septembre 2015,
- vendredi 09 octobre 2015,
- vendredi 06 octobre 2015,
- vendredi 11 décembre 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 144 €.

**2015-110** : signature d'une convention de mise à disposition avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à des interventions dans le cadre de l'atelier « estime de soi » qui se dérouleront les :

- lundi 21 septembre 2015,
- lundi 05 octobre 2015,
- lundi 09 et 23 novembre 2015,
- lundi 07 décembre 2015.

Le montant de la prestation s'élève à 360 €.

**2015-111** : signature d'une convention d'intervention avec Madame DUPISRE Christelle et relative à des supervisions dans le cadre du lieu d'accueil Parents Enfants au Centre Social Kaléïdo.

Les prestations se dérouleront les : 1<sup>er</sup> octobre et jeudi 3 décembre 2015 de 10h00 à 12h00.

Le montant de la prestation est fixé à 120 € TTC, frais kilométriques inclus pour 2 heures d'intervention soit 240 € T.T.C pour les deux prestations.

**2015-112** : signature d'une convention de mise à disposition d'une socio-esthéticienne avec 3ID représenté par Madame Annick BOS WITKOWSKI, Directrice et relative à des interventions les 28 septembre, 10 octobre, 16 novembre et 14 décembre 2015 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 353,04 €.

- ***Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, je suis prêt à y répondre.***

***Nous vous avons remis sur table la grille tarifaire pour la saison 2015/2016 car la décision 2015/104 est incomplète.***

***C'est écrit « régie pour encaissement des divers spectacles proposés pour la saison culturelle ».***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : non, mais c'est un jeu de piste, parce qu'il faut toutes les retrouver.***

- ***Monsieur Le Maire : c'est vrai que c'est beaucoup mieux de cette façon.***

- ***Madame Maryvonne POULAIN : c'est déjà plus clair.***

- ***Monsieur Le Maire*** : *s'il n'y a pas de questions concernant ces décisions, nous pouvons passer au point n°5.*

### 5 ) DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°2 du budget primitif 2015.

Investissement :

Recettes :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 6 237,50 €
		<b>Total chapitre 23</b>	<b>+ 6 237,50 €</b>

Dépenses :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
21	21318	Autres bâtiments publics	+ 6 237,50 €
		<b>Total chapitre 21</b>	<b>+ 6 237,50 €</b>

Cette décision modificative concerne un changement d'imputation de 2013.

- ***Monsieur Le Maire*** : *c'est simplement une régularisation.*

*Parce qu'en 2013, nous avons indiqué en dépenses au chapitre 23, installation matériels outillages techniques, or, ce n'est pas de l'installation c'est simplement des autres bâtiments publics, parce que c'était des terrains que nous avons acquis à l'EPF pour 6 237,50 €.*

*Ces terrains ont ensuite été revendus à Pas-de-Calais Habitat dans le cadre des 36 logements rue Joseph Hay.*

*Il faut simplement annuler l'ancienne dépense au chapitre 23 par une recette, et imputer la dépense au chapitre 21.*

*Pas d'observations concernant cette modification, on l'adopte à l'unanimité ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

***Adopté à l'unanimité.***

## 6) AMORTISSEMENT DE BIENS RENOUVELABLES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la durée de certains amortissements de biens renouvelables acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à savoir :

- coffre fort : 10 ans (30 ans – délibération d'octobre 1998),
- matériel de cuisine : 5 ans (10 ans – délibération d'octobre 1996),
- matériel sportif : 5 ans (10 ans – délibération d'octobre 1998),
- mobilier : 5 ans (10 ans – délibération d'octobre 1998).

Il précise également qu'il y a lieu de modifier le seuil unitaire en deçà duquel les amortissements de peu de valeur s'amortissent sur un an : 800 € (609,80 € - délibération d'octobre 1996).

L'amortissement se fera de façon linéaire.

Les dépenses et les recettes seront prévues à compter du budget primitif 2016.

***- Monsieur Le Maire : je vous demande l'autorisation de modifier la durée de certains amortissements qui était de :***

***\* pour le coffre fort au préalable de 30 ans, on nous demande de le passer à 10 ans,***

***\* pour le matériel de cuisine qui était de 10 ans, de le passer à 5 ans,***

***\* pour le matériel sportif qui était de 10 ans, de le passer également à 5 ans,***

***\* pour le mobilier qui était de 10 ans, de le passer à 5 ans.***

***Ce qui est généralement la logique au niveau de ce matériel, au niveau des durées d'amortissement.***

***Pas d'observation, on peut l'adopter à l'unanimité ?***

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

***Adopté à l'unanimité.***

## 7) REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015/334 du 25 mars 2015.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2015/334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution de gaz :

- la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que des canalisations particulières de gaz, est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

\* PR = 0,35 L

où

\* PR exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine,

\*L représente la longueur exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur total des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Au titre de l'année 2014, la redevance d'occupation provisoire s'élève à 108,50 €.

***- Monsieur Le Maire : jusqu'au 31 décembre 2014, nous percevons la redevance permanente pour le gaz de France et nous la percevons toujours bien évidemment.***

***Cette redevance se monte environ entre 1 400 et 1 500 € à l'année.***

***Depuis le 25 mars 2015, il y a une nouvelle redevance qui est en plus et qui est la redevance pour occupation provisoire du domaine public.***

***Cette taxe concerne toujours gaz de France mais ça concerne tout ce qui est chantier.***

***C'est à dire que quand gaz de France fait des travaux sur la commune ou fait des rajouts de canalisations nous percevons une redevance supplémentaire.***

***Pour 2014, il y a eu 310 mètres de tuyauteries mis en plus au niveau de la collectivité.***

***Ce qui nous fait une redevance supplémentaire de 108,50 €.***

***Je vous demande simplement de nous autoriser à mettre en place cette redevance.***

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

**8) FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS – APPEL A FINANCEMENT 2016 :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est un dispositif mis en place par la Région Nord-Pas-de-Calais en partenariat avec la ville ou une intercommunalité.

Il a pour objectif de soutenir les projets portés par des habitants, organisés ou non en association, dans le cadre d'une démarche de développement social du territoire.

Il vise également la participation effective des habitants à l'animation de l'espace public.

Pour cela, il leur reconnaît le droit de s'organiser et de décider pour le fonctionnement et la gestion de leur fonds de participation, pour le choix des projets.

Les FPH sont obligatoirement portés par des associations. L'association porteuse a pour mission de gérer l'enveloppe financière du FPH et est responsable auprès de la Région de la bonne utilisation des crédits.

Les comités de gestion ont en charge l'analyse des différents projets proposés à l'initiative des habitants (regroupés en association ou non). Ils décident de l'attribution de moyens pour la réalisation d'action à l'initiative des habitants et doivent veiller au bon fonctionnement de l'instance.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'exercer un co-financement à hauteur d'au moins 30 % de la dépense subventionnable soit 3 000 €.

***- Monsieur Le Maire : c'est simplement pour nous autoriser à accorder la subvention à l'association support qui est l'association des collectionneurs pour un montant de 3 000 € qui vient en complément de la participation du Conseil Régional qui est de 7 000 €.***

***Pas d'observations concernant cette subvention ?***

***- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais nous avons un tableau sur la table du bilan financier.***

***- Monsieur Le Maire : vous avez vu les différentes actions ?***

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais il y a des choses dont nous n'avons pas entendu parler.

*Le feu de la Saint Jean, fête des voisins organisés par Monsieur CARON, Rallye touristique nous l'avons appris mais nous n'en avons pas entendu parlé, il y a des choses comme cela.*

- Monsieur Le Maire : pourtant il y a une information parce qu'à partir du moment où c'est dans le cadre du FPH, il y a obligation d'avoir une information au niveau de la population.

- Madame Maryvonne POULAIN : la fête des voisins nous avons vu les photos.

*Mais là, c'était où celle-ci ?*

- Monsieur Le Maire : celle-ci, c'est où habite Annie.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.

- Monsieur Le Maire : ensuite, les feux de la Saint Jean c'est Bénoni qui a fait cela à l'intérieur de l'éco-musée.

*Ensuite, le rallye touristique.*

- Madame Maryvonne POULAIN : si nous en avons entendu parler après quand on a vu les photos.

- Monsieur Le Maire : voilà.

*Le musée Grévin, Walibi, ce sont des habitants qui ont organisé des sorties.*

*Après le trail, c'est l'action qui va avoir lieu le 03 octobre.*

*Dennlys Parc, c'est pareil, c'est une action qui a été menée avec des habitants pour emmener les enfants là-bas.*

*Concernant ce fonds de participation, pas d'observation ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

## 9) APPELS A PROJETS DU CENTRE SOCIAL KALEIDOSCOPE :

### \* Appel à projet citoyenneté :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès du conseil départemental du Pas de Calais dans le cadre de l'appel à projet citoyenneté « Personnes âgées et/ou enfants et adultes en situation de handicap » le projet :

*"Génération Tous en scène !"*

Il s'agit d'un projet intergénérationnel basé sur les relations entre les personnes issues des différentes générations qui fréquentent le centre social sur l'évolution de notre société.

Ce projet s'appuiera sur les regards croisés des personnes.

Le projet s'articulera en 4 étapes :

- un atelier intergénérationnel afin que chaque tranche d'âge puisse apprendre à se connaître et à se comprendre,
- un atelier temps d'échanges, au cours duquel les adhérents pourront échanger et débattre sur le thème,
- la création d'une pièce de théâtre avec le recueil des informations, puis travaillé avec la compagnie La Belle Histoire,
- une pièce de théâtre.

Coût total maximum : 9 959 €

Subvention sollicitée à hauteur maximale de 3 650 €.

### \* Appel à projet « Mines d'idées » :

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de déposer auprès de la Fondation de France sur l'appel à projets « Mines d'idées » deux projets :

#### ➤ Le memento du Kaléido, guide du citoyen avisé :

Ce projet permettra au centre social de créer un guide pratique à l'occasion des 10 ans du Kaléido.

Ce memento sera un recueil de l'ensemble des informations transmises, partagées, recueillies lors des différents ateliers du centre social au cours de ses dix années de fonctionnement.

Ce guide aura pour but de simplifier le quotidien de chacun, d'améliorer et renforcer les relations de voisinage, l'intergénérationnel et favoriser l'entraide et le partage d'informations.

Ce guide sera diffusé lors des 10 ans du Kaléido.

Coût total maximum : 14 390 €.

Subvention sollicitée à hauteur maximale de 7 500 €.

➤ **Je crée, et je me projette sur un projet socioprofessionnel :**

Le projet est à destination de papas issus de l'atelier parentalité « Papa, on fait quoi ? » en situation de retour à l'emploi, ils travailleront dans un premier sur un atelier créatif autour du bois pour valoriser leurs compétences. Dans un second, ils établiront leurs souhaits en terme de projet socioprofessionnel.

Pour réaliser à bien ce projet, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de l'appel à projet « Mines d'idées » de la Fondation de France le projet « *Je crée, et je me projette sur un projet socioprofessionnel.* ».

Coût total maximum: 8 730 €.

Subvention sollicitée à hauteur maximale : 4 414 €.

- ***Monsieur Le Maire*** : il y a deux appels à projet, un appel à projet citoyenneté qui est « *Personnes âgées et/ou enfants et adultes en situation de handicap* ».

*Cette action s'appelle « génération, tous en scène ».*

*Le projet s'articule en quatre étapes.*

*Un atelier intergénérationnel dont le but est de se connaître et de se comprendre.*

*Un atelier « temps d'échange » où ils pourront échanger et débattre sur ce thème.*

*La création d'une pièce de théâtre et bien évidemment la fin en soi, c'est de jouer cette pièce de théâtre.*

*Le montant de la subvention sollicitée est de 3 650 €, pour un coût d'opération qui s'élève à 9 959 €.*

*Et le deuxième projet « Mines d'idées » est fait en collaboration avec la Fondation de France.*

*Là dessus, il y a deux projets.*

*Il y a le mémento du Kaléïdo qui est un guide de la citoyenneté qui sera établi suite aux 10 années de fonctionnement du Kaléïdo.*

*Le coût total s'élève à 14 390 € et la subvention sollicitée est de 7 500 €.*

*Et le projet suivant est « je crée et je me projette sur un projet socioprofessionnel ».*

*Ce projet est destiné aux papas qui sont issus de l'atelier parentalité « papa on fait quoi ? ».*

*Ils travailleront dans un premier temps sur un atelier créatif autour du bois pour valoriser leurs compétences.*

*Dans un second temps, ils établiront leurs souhaits en terme de projet socioprofessionnel.*

*Pour l'atelier créatif, nous allons essayer de voir si nous pouvons les envoyer au centre technique pour travailler avec le menuisier de la ville.*

*Plutôt que de prendre un intervenant extérieur, nous avons les compétences sur la commune, donc, autant les utiliser.*

*Ça c'est ma volonté et je l'ai dit lors de la journée portes ouvertes de samedi.*

*Je veux que maintenant le centre social s'ouvre un peu plus sur les structures de la collectivité, parce que nous avons des professionnels et j'estime qu'ils ne sont pas assez utilisés, donc, j'en ai parlé à Marc et je dois le voir à ce sujet pour utiliser plus les compétences de notre personnel.*

*Concernant ces actions, avez-vous des questions à poser ?*

*Oui Daniel.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : concernant ces personnes « papas » etc..., il y a combien de personnes ?*

*- Monsieur Le Maire : ça, je ne sais pas, parce que les inscriptions ne sont pas encore faites, donc là je ne peux pas te dire pour le moment.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, mais combien de personnes sur le premier projet.*

*- Monsieur Le Maire : c'est à dire ?*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : sur le projet « papa on fait quoi ? ».*

*Ça a fonctionné cela, il y avait combien de personnes ?*

*- Monsieur Le Maire : je ne sais plus de tête, je suis incapable comme ça, mais on peut t'envoyer le bilan.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.*

*- Monsieur Le Maire : nous ferons un bilan global des actions.*

*Je pense qu'il est important de transmettre ce genre de document.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et par contre, je me demande comment vous allez mettre en place le contrat parce que vous n'êtes pas un organisme de formation.*

*- Monsieur Le Maire : quel contrat ?*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien, si vous voulez envoyer des gens à l'atelier avec le menuisier, ça demande quand même un certain encadrement au niveau de la législation, non ?*

*- Monsieur Le Maire : non.*

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : tu dis « que notre menuisier ait une qualification ? ».

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je ne sais pas. Comment va-t-on encadrer cette chose là ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : à partir du moment où ça ne s'inscrit pas dans un parcours de formation, aucune convention n'est nécessaire pour le formateur.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : les personnes, s'ils se rendent à un atelier de menuiserie et qu'ils se blessent, s'ils se coupent, que se passe-t-il ?

C'est un accident du travail ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : non, ce n'est pas un accident du travail, nous sommes assurés.

Nous avons un contrat d'assurance responsabilité civile, donc, nous prendrons en charge les frais inhérents à l'accident, qui n'arrivera pas.

- Monsieur Le Maire : c'est comme ci, tu prenais un intervenant extérieur.

C'est exactement la même chose.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui mais un intervenant est encadré par ses règles de travail, son contrat de travail, il est déclaré à la sécurité.

- Monsieur Le Maire : nous, c'est pareil, ils sont déclarés, notre personnel est déclaré, il y a des règles de sécurité à respecter, c'est comme tout.

Tu ne peux pas faire n'importe quoi.

Bien évidemment, si c'est un atelier menuiserie, ils n'utiliseront pas les machines.

Là, c'est pour faire des tables, des sièges, comme ils en ont déjà fait avec des palettes de récupération.

C'est de la petite menuiserie, ce n'est pas l'utilisation des grosses machines.

C'est simplement une aide en plus que l'on va leur apporter.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais il y a un encadrement, c'est ça que je veux dire.

On les dépose dans un atelier pour qu'ils apprennent à faire du nettoyage.

C'est un peu le même discours que celui que nous avons sur la cuisine, là haut, pendant quelques années, je vous ai dit qu'il y avait un problème, ce n'était pas conforme, d'un coup, vous la mettez en conformité.

A priori, il y avait bien un petit souci.

Donc, là, c'est un peu la même chose.

*Comment vous faites pour, structurellement, ce n'est pas un centre de formation, ils ne sont pas envoyés par l'ANPE, ils ne sont pas en stage.*

*- Monsieur Marc GOSCIANSKI : tu donnes la réponse à ta question.*

*C'est à dire que ce n'est pas envoyé par l'ANPE, ce ne sont des stages ou des formations.*

*- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est quoi alors ?*

*- Monsieur Le Maire : c'est un atelier.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : c'est un peu comme si, ils faisaient une activité au Kaléïdo.*

*- Monsieur Le Maire : c'est ce qu'ils font depuis des années.*

*- Monsieur Marc GOSCIANSKI : lorsqu'il y a eu les ateliers cuisine, nous n'avions pas une cuisinière qualifiée qui encadrée les ateliers cuisine.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : mais c'est la tournure, nous avons l'impression que c'est une formation validée.*

*Mais c'est un projet.*

*- Monsieur Le Maire : c'est un atelier créatif.*

*C'est bien indiqué, ce n'est pas une formation, c'est un atelier créatif.*

*- Monsieur Marc GOSCIANSKI : après je suis d'accord avec toi quand tu dis que nous ne sommes pas un centre de formation.*

*- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions, quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

## **10) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : FORMATION MASTER 2 :**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 € destiné à financer la formation de niveau 1, soit un master 2, du directeur.

En effet, la Caisse Nationale des Allocations Familiales exige suite sa circulaire de 2012 que les directeurs de Centres Sociaux soient titulaire d'un diplôme de niveau afin d'assurer des fonctions de direction.

La CAF du Pas-de-Calais a débloqué des fonds pour subventionner les structures afin que leurs directeurs aient le diplôme requis.

- ***Monsieur Le Maire : la Caisse d'Allocations Familiales exige que le Directeur du Centre Social ait un MASTER 2.***

***La formation est payée en intégralité par la CAF, les 10 000 € sont payés par le Caisse d'Allocations Familiales.***

***Ils nous demandent simplement de passer avec eux la convention pour permettre aux directeurs d'aller suivre ces stages de formation de MASTER 2.***

- ***Madame Annie DELANNOY : nous n'avons rien à décider, c'est comme cela ?***

- ***Monsieur Le Maire : oui, c'est simplement une convention à signer.***

- ***Madame Annie DELANNOY : c'est une information.***

- ***Monsieur Le Maire : oui, et c'est très bien, c'est eux qui prennent en charge.***

***Parce que nous avons été surpris du prix, 10 000 €, c'est énorme.***

- ***Madame Annie DELANNOY : ça me fait rire quand on dit ça ne nous coûte rien, si, c'est l'argent de la population, l'argent vient de quelque part.***

***C'est quand même « nous » qui payons.***

- ***Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il est a quel niveau actuellement ?***

- ***Monsieur Marc GOSCIANSKI : ce sont des sigles de l'éducation populaire, DDJEPS.***

***Après je le reconnais et j'avoue, je suis un profane en la matière.***

***Mais quand nous avons recruté Marc BAROIS, il avait le diplôme exigé par la Caisse d'Allocations Familiales à l'époque, il me semble que c'est un DEFA.***

***En équivalence universitaire, c'est une licence, à l'époque.***

***Et maintenant ils exigent une formation supplémentaire.***

***Est-ce que j'ai répondu à ta question ?***

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.

Mais, là, dans les 10 000 €, il y a son salaire ?

- Monsieur Le Maire : non, c'est la formation, c'est tout. C'est le diplôme.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : il y a les frais de déplacement.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : et après la formation il pourra partir ailleurs.

- Monsieur Le Maire : c'est la question.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : on lui paye la formation et puis après il part.

- Monsieur Le Maire : et donc, s'il y a un nouveau directeur ou une nouvelle directrice, si elle n'a pas le master 2 et bien la CAF va à nouveau subventionner la formation.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : donc, le prochain que nous recrutons, on le prend déjà avec une licence 2 ?

- Monsieur Le Maire : oui, de toute façon, ce sera obligatoire.

Ils exigent maintenant ce diplôme pour diriger un centre social.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : la caisse d'allocations familiales fait partie du jury de recrutement.

- Madame Sabine BANACH : et pendant qu'il prépare son MASTER, qui gère le centre social ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : voilà, merci.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : alors, il part dans le mois, 3 demi-journées.

- Madame Sabine BANACH : en deux ans ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : moi, je posais la question du salaire, parce que effectivement s'il est en stage et que nous le payons.

Et s'il faut prendre un remplaçant.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : non, nous ne prendrons pas de remplaçant.

Après tous les agents ont le droit à la formation.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que le risque est qu'il s'en aille.

Concernant cette demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pas d'observations.

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
<b>L'essentiel c'est Noyelles</b>	<b>22</b>		
<b>Agir, ensemble</b>	<b>4</b>		
<b>Avenir et progrès</b>	<b>3</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>		

*Adopté à l'unanimité.*

#### **11) SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS - SAIP :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le système d'alerte et d'information des populations est en cours de déploiement pour le département du Pas-de-Calais et à ce jour, la moitié des installations prévues lors d'une première vague a été réalisée ou, est en cours d'installation par la société EIFFAGE.

Celle-ci va prévoir le planning des installations qui auront lieu dans les prochaines semaines, et la sirène d'alerte située sur la commune pourrait être raccordée au SAIP.

Néanmoins, il est nécessaire qu'une convention relative à l'installation, l'entretien et l'usage de cet équipement soit validée avant de prévoir la date des travaux.

A cet effet, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir signer la convention avec les services de l'État.

*- Monsieur Le Maire : vous savez que depuis quelques temps, il est mis en place un déploiement par le Département du Pas-de-Calais du système d'alerte et d'information des populations.*

*À ce titre, l'État a mandaté EIFFAGE pour revoir toutes ces installations.*

*C'est à dire que nous concernant, ils vont revoir notre sirène pour la remettre en conformité et pour la refaire fonctionner comme elle fonctionnait avant.*

*Et dans ce cadre là, nous nous demandons simplement de passer une convention avec l'État pour la remettre en usage.*

*Dans le cadre d'une utilisation pour le système d'alerte et d'information des populations.*

*- Monsieur Maurice BERNARD : ce n'est pas la sirène des pompiers.*

*Ce sont des sirènes d'alertes à la population.*

*- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : elles seront où ?*

*- Monsieur Le Maire : alors justement, actuellement, elle est au dessus de la caserne et ma volonté est de la déplacer et d'essayer de la mettre au centre de la commune.*

*Voir par exemple avec LTO si nous pouvons la mettre au dessus des bâtiments Cité Ampère.*

*Pour dire vraiment que ça se situe au cœur de la collectivité.*

*C'est vrai que là, là-bas en haut si le vent est contraire je ne sais pas s'ils vont l'entendre.*

*Pas d'observations concernant ce système d'alarme ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

*Adopté à l'unanimité.*

**12) INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : ADOPTION DU PROJET D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES « ISDI » PAR LA SOCIETE STB MATERIAUX A FOUQUIERES LEZ LENS :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la société STB MATERIAUX a déposé un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour son projet d'exploiter une Installation de Stockage de Déchets Inertes « ISDI » rue de Noyelles à Fouquières-Lez-Lens.

Ce dossier sera tenu à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture en mairie de Fouquières-Lez-Lens du lundi 17 août au jeudi 17 septembre 2015 inclus.

Un avis au public a été affiché au 1<sup>er</sup> août 2015 dans les diverses communes dont le territoire appartient au périmètre du projet (Fouquières-Lez-Lens – Harnes – Loison-sous-Lens et nous même).

Un registre a été déposé en mairie de Fouquières-Lez-Lens pour recueillir les observations sur ce projet.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Pour rappel, les terrains concernés dispose d'un permis d'aménager une butte paysagère accordé à la société Nord Granulats.

La société Nord Granulats a cessé ces activités d'édification de l'aménagement suite à un contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Des pratiques non conformes à la réglementation ont été identifiées par les services de l'État qui ont demandé la suspension de l'activité et la réalisation d'une étude de sol.

Les analyses indiquent que les terres acceptées sur le site ne sont pas toujours inertes.

Entre temps, la société Nord Granulats a fait l'objet d'une procédure collective de liquidation par le tribunal du Commerce de Lille, laissant un site orphelin et pollué.

STB Matériaux intervient ici comme société repreneuse du site.

STB Matériaux souhaite ainsi réaliser la poursuite des travaux d'aménagement avec le souci de circonscrire la pollution identifiée.

STB Matériaux souhaite faire évoluer le projet d'aménagement paysager en demandant l'enregistrement d'une activité de stockage de déchets inertes.

A ce jour, le site est à l'arrêt. Les Déchets Industriels Banals vidés sur le site ont été enlevés à la demande de la DREAL.

Il y a une pollution résiduelle.

Une dé-pollution du site n'est pas envisagée compte tenu des volumes à extraire à destination d'une installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. La couverture des matériaux présents par des matériaux principalement limoneux sur des épaisseurs conséquentes apparaît être une méthode de confinement acceptable pour l'environnement.

En période économiquement difficile, la méthode par confinement apparaît être la seule immédiatement utilisable.

Le site fonctionnera du lundi au vendredi, hors jours fériés.

L'amplitude horaire maximale sera comprise entre 8h00 et 18h00.

L'accès du site se fait uniquement à partir de la rue de Noyelles à Fouquières-Lez-Lens.

Les flux des véhicules poids lourds emprunteront les bretelles d'accès.

Le passage par le centre ville et la rue du 10 mars est exclue.

Le dossier complet d'enregistrement est tenu à la disposition des conseillers municipaux au service urbanisme.

***- Monsieur Le Maire : vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quelques temps, il y a un merlon qui a commencé à être construit derrière l'usine RECYTECH.***

***Un merlon qui était exploité par la société NORD GRANULAT.***

***Cette société y déposant des produits qui n'étaient pas tout à fait légaux, c'est vu retirer par la DREAL son accréditation et donc la DREAL a fait fermer le chantier.***

*NORD GRANULAT, il y a un an et demi, pour d'autres raisons, a déposé le bilan.*

*Ça fait que pendant un an et demi ce merlon est resté comme cela inactif et donc, il y a une société qui s'appelle STD MATERIAUX qui va reprendre la création de ce merlon.*

*Avec certaines obligations au niveau de la DREAL, du fait qu'il y a eu des terres de déposées et qui ne sont pas des terres « inertes », il y a obligation de monter le merlon, 5 mètres de plus qu'il était prévu initialement.*

*C'est à dire que le merlon qui devait faire 40 mètres de haut, là, va faire 45 mètres.*

*Nous avons rencontré il y a deux mois de cela la société STB MATERIAUX qui, franchement, est une société très sérieuse.*

*Très impliquée dans le traitement des déchets inertes, très impliquée dans le système écologique, ils nous ont fait voir toutes leurs recommandations au niveau de l'État.*

*C'est vraiment une entreprise très sérieuse.*

*Nous leur avons posé énormément de questions parce qu'il y a quelque chose qui me dérange un peu, c'est la montée du marais de Harnes.*

*Nous constatons de plus en plus que l'eau est en train de monter.*

*Est-ce que c'est une cause à effet avec le merlon qui se fait, je n'en sais rien du tout, donc, j'ai demandé à la société STB avant de commencer les travaux, de faire des études.*

*D'étudier le sol pour voir si c'est vraiment dû à un tassement des terres, que l'eau est en train de monter parce que là, franchement, ça me dérange beaucoup et ça me préoccupe beaucoup.*

*Tout comme le Maire de Harnes.*

*L'autre jour nous nous y sommes rendus ensemble et c'est vrai que les eaux commencent à monter fortement et je ne voudrais pas que dans quelques temps, nous ne puissions plus utiliser la rue du 10 mars.*

*On leur a demandé de vraiment étudier sérieusement cette situation, chose qu'ils vont faire avant l'exploitation de ce merlon.*

*Et donc là, il y a eu une consultation sur le projet qui est déposée dans toutes les collectivités environnantes.*

*Notamment à Fouquières-Lez-Lens, Harnes et Loison et également sur Noyelles.*

*Nous vous demandons simplement votre avis sur l'exploitation ou non, de ce merlon.*

- Madame Annie DELANNOY : je voudrais savoir comment sera fait le contrôle puisqu'au départ quand il y a eu décision de faire cette bute paysagère, j'étais présente et ça devait déjà être des déchets inertes.

*Enfin, il est arrivé d'autres déchets et maintenant, si nous continuons, est-ce qu'il y aura un contrôle ?*

- Monsieur Le Maire : le contrôle normalement est fait par la DREAL et c'est pour cela qu'ils ont arrêté.

- Madame Annie DELANNOY : tard ?

- Monsieur Le Maire : tard, ils ont arrêté le chantier tard et ce n'est pas faute de les avoir interpellés plusieurs fois, parce que nous constatons qu'il y avait des choses qui arrivaient et qui n'étaient pas très très nettes.

*Et donc normalement, il y avait un document sur les contrôles ?*

*On va vérifier.*

*Mais normalement, nous ce que nous avons demandé également c'est qu'il y a un contrôle plus poussé des terres qui vont être déposées à ce niveau là.*

- Madame Annie DELANNOY : parce que j'ai entendu dire qu'à Fouquières, ils voulaient déléguer quelqu'un de la commune pour surveiller également, mais je ne vois pas trop bien comment cela peut se faire.

*Parce qu'il faut vraiment des gens professionnels.*

- Monsieur Le Maire : oui, tu ne peux pas savoir réellement ce qu'il y a dans les terres.

- Madame Annie DELANNOY : je crois que ça passe demain en conseil.

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait. Et simplement, ce qu'il faut, c'est que régulièrement, il y ait des échantillons qui soient prélevés pour partir en analyse.

- Madame Annie DELANNOY : c'est cela, il ne faudrait pas que la DREAL laisse passer des années avant de faire des contrôles.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : l'apport des matériaux se fera en trois temps.

*Avant d'arriver sur le site, l'identification des matériaux afin de connaître la nature, la provenance, le producteur et le transporteur.*

*Si le matériau ne répond pas aux critères d'acceptation, sans besoin d'analyse préalable ou si le matériau trouvé est potentiellement pollué, celui-ci sera analysé par un laboratoire accrédité.*

*Les analyses seront examinées, polluants par polluants, afin de vérifier le respect des seuils de l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014.*

*En cas de non respect des seuils d'autorisation d'amener le matériau sur le site sera donné.*

*Lors de l'arrivée sur le site, avant déchargement, le contrôle visuel du chargement de la benne afin d'identifier l'éventuel macro polluant, ferrailles, plastiques, bois, et éventuelles odeurs suspectent.*

*Après le premier contrôle, le versage sur la zone de contrôle sera succéder d'un deuxième contrôle identique à celui de l'étape n°3, afin de s'assurer que le cœur du matériau livré était aussi conforme que sa surface.*

*Si le déchet n'est pas inerte, il est rechargé, si les matériaux sont inertes, ils sont mis en place.*

*Le déchargement se fait en présence de l'exploitant.*

*Aucun déversement ne peut se faire directement sur le pic de fouille, aucun déversement ne peut se faire sans la présence de l'exploitant.*

*En gras, caractère épais, il y aura refus systématique de matériaux à base d'amiante liés ou non liés dès l'entrée de l'installation.*

*Ce document est validé par la Préfecture dans le cadre de la procédure d'enregistrement.*

*La consultation s'achève le 20.*

*- Madame Annie DELANNOY : ce n'est pas rassurant quand on entend que c'est déjà vérifié au départ, que c'est vérifié à l'entrée et que quand on va déverser, nous allons encore vérifier.*

*Je ne sais pas, mais si c'est déjà vérifié deux fois, ça n'est pas très rassurant.*

*C'est vrai que d'autres déchets sont testés pour l'usage d'une autre activité que cela, ils sont testés en arrivant et on sait qu'il n'y a rien tandis que là.*

*- Monsieur André LEFER : sur le trajet, ils peuvent charger autre chose.*

*C'est pour cela qu'il y a un deuxième contrôle.*

*- Madame Annie DELANNOY : oui, ça c'est normal mais après encore quand nous déversons.*

*Ce n'est pas rassurant, si tu retrouves encore de l'amiante.*

*- Monsieur Le Maire : ce n'est pas rassurant, cela dépend de quel côté, on se positionne.*

*Mais c'est vrai que maintenant, il faut être très vigilant.*

*Il faut être extrêmement vigilant.*

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : *NORD GRANULAT faisait un tri sélectif.*

*C'était à peu près cela.*

- Monsieur Le Maire : *non, pas aussi poussé et pas avec les mêmes accréditations.*

*Pour moi, c'est quand même une entreprise qui est beaucoup plus sérieuse que NORD GRANULAT.*

*Ils ont des géologues, ils sont venus avec un géologue.*

*NORD GRANULAT n'est pas venu avec cela.*

*Ils ont leurs propres laboratoires, franchement c'est une entreprise qui est beaucoup plus sérieuse.*

*Après, l'un n'empêche pas l'autre, ce n'est pas parce que c'est une entreprise très sérieuse qu'il ne peut pas y avoir à un moment donné des débordements.*

*C'est vrai qu'il faut être très vigilant à ce niveau là.*

*Mais de toute façon, nous ne pouvons pas laisser cette bute en état, comme elle l'est actuellement parce que ça n'est vraiment pas esthétique du tout.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *dans le texte que nous sommes en train de lire, il y a quand même beaucoup d'à peu près.*

*A ce jour, le site est à l'arrêt. Les déchets industriels banalisés sur le site ont été enlevés à la demande de la DREAL.*

*Il y a une pollution résiduelle, donc, on a enlevé ou on a pas enlevé ?*

- Monsieur Le Maire : *non.*

*Ils ont enlevé une partie mais il y a une partie qui est restée.*

*Ils considèrent cette partie là, comme étant non polluante, mais qui néanmoins, nécessite de remonter le merlon de 5 mètres de hauteur.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *pour un confinement acceptable.*

- Monsieur Le Maire : *tout à fait.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *c'est à dire, que nous ne sommes pas dans un confinement de sécurité, ils ne garantissent rien, c'est un confinement acceptable.*

*Je veux bien qu'en période économique difficile, etc, c'est pour moi l'argument.*

*Mais c'est pour moi quand même assez vague.*

*D'autre part, l'accès du site se fait uniquement à partir de la bretelle.*

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : quelle garanties avons-nous ?

- Monsieur Le Maire : nous avons des garanties prises.

*C'est à dire que là, ce sont des chauffeurs qui appartiennent à l'entreprise essentiellement.*

*Donc, ils ont un itinéraire à respecter qui est de rentrer au niveau de RECYTECH et de sortir par la bretelle d'accès.*

*Et ils nous demandent de leur signaler tout débordement, s'il y a.*

*Mais ils nous ont dit logiquement, il ne devrait pas y avoir de débordement, parce que ce sont leurs chauffeurs.....*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : logiquement.

- Monsieur Le Maire : là, ce sont leurs chauffeurs, NORD GRANULAT ce n'était pas que leurs chauffeurs.

*Tandis que là, ce sont leurs propres chauffeurs et ils ont un itinéraire à respecter.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : l'itinéraire, il est autorisé par qui ?

- Monsieur Le Maire : par l'État.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : c'est le dossier, ce que je montre, c'est le plan qui a été remis par la société STB MATERIAUX à la préfecture et qui indique le circuit que les poids lourds emprunteront, devront emprunter, soyons pessimistes, pour le versement des déchets inertes.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est le préfet qui a autorisé ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : oui.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : ce qui est quand même un peu fort de café, c'est que nous sommes sur une bretelle qui n'existe pas, qui n'est nulle part, qui n'est reconnue par personne et Le Préfet il est quand même en capacité de dire, c'est par là, que vous devez passer.

*Un jour, il faudra quand même qu'il se décide et puis nous dire, voilà, nous faisons une vraie bretelle pour desservir la zone d'activité qui est cette zone.*

- Monsieur Le Maire : mais ça, ils ne le feront jamais.

*Vu le coût, ils ne le feront jamais.*

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : oui, je sais bien.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : à ce jour, est-ce que nous avons un document écrit du Préfet qui oblige cette société à passer par la bretelle ?

- Monsieur Le Maire : tu n'auras jamais de document écrit.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : comment Monsieur Le Maire va s'engager à nous garantir que cet accès au site se fait uniquement par la bretelle ?

*Qu'est-ce que va faire Monsieur Le Maire, si ça n'a plus lieu pour raison ou une autre, ou nous avons changé de Préfet, ou nous avons changé d'homme politique à la tête, où je ne sais pas, il y a toujours des bonnes raisons pour que les choses cessent ?*

- Monsieur Le Maire : dans ce cas là, nous prendrons les décisions qui s'imposent et puis c'est tout.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est à dire ?

- Monsieur Le Maire : et bien, je ferai comme un moment donné j'ai voulu le faire, j'interdirai la route aux plus de 3 tonnes 5, point barre, c'est tout.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ça n'a pas tenu cela.

- Monsieur Le Maire : non, nous ne l'avons jamais mis en application.

*On a mis les panneaux mais nous ne l'avons jamais mis en application.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et c'est une affaire qui va durer combien de temps ?

- Monsieur Le Maire : deux ans, je crois.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : parce qu'il y a quand même eu la mobilisation des riverains à cette époque là.

- Monsieur Le Maire : oui, il y avait Monsieur Le Sous-Préfet qui était venu.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi, je reste assez dubitatif, c'est vraiment, on est, on reste dans le flou tout le temps.

- Monsieur Le Maire : oui, mais de toute façon, nous serons vigilants parce que je ne veux pas que l'on retombe dans la même situation qu'avec NORD GRANULAT, ça s'est clair.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est à dire Monsieur Le Maire, vous dites que l'on sera vigilant, quelles sont vos propositions de vigilance ?

*Qu'elles sont vos actions de vigilance pendant deux ans ?*

- Monsieur Le Maire : de toute façon pour le moment, tu as un cahier ici, tu as une convention qui est signée avec eux, je pense que dans un premier temps, il faut leur faire confiance.

*Toutes les entreprises ne sont pas du genre de NORD GRANULAT.*

*Nous avons eu des entreprises qui sont sérieuses, je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas confiance à l'entreprise, si l'entreprise dit qu'elle va mettre tous les moyens pour prendre les bretelles d'accès, je ne vois pas pourquoi, je ne leur ferai pas confiance.*

*S'ils disent qu'ils vont mettre en place tous les moyens de contrôle, je ne vois pas pourquoi je ne leur ferai pas confiance.*

*Néanmoins, comme je l'ai dit, il faut rester vigilant, il faut également demander de notre côté qu'il y a des contrôles qui soient effectués régulièrement par la DREAL.*

*A partir où ils respectent le cahier des charges, je ne vois pas pourquoi ça se passerait mal avec eux.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : moi, je laisse faire les autorités concernant les dépôts, moi, ce qui m'inquiète, c'est la circulation en ville.

- Monsieur Le Maire : il n'y aura pas de circulation en ville.

*Il n'y a pas de circulation en ville, c'est écrit noir sur blanc dans le cahier des charges.*

*Oui, c'est écrit noir sur blanc avec NORD GRANULAT, ce n'était pas écrit noir sur blanc.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, aussi bien on va voter un truc.

- Monsieur Le Maire : attends, ça, ce n'est pas moi, ça c'est du domaine privé, ce n'est pas du domaine public.

*C'est la ville de Fouquières, ce n'est pas la ville de Noyelles.*

*Il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas Noyelles, c'est Fouquières et c'est du domaine privé.*

*Bien évidemment, c'est la ville de Noyelles qui se les choppent.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, mais je ne suis pas d'accord sur Fouquières, et on en a largement discuté, mais, c'est quand même sur Noyelles-sous-Lens, la pollution de l'écoulement se fait dans le marais de Harnes, et puis voilà.

- Monsieur Le Maire : oui, là, je suis tout à fait d'accord avec toi.

*Toutes les problématiques, toutes les nuisances, ce sont nous qui les récoltons, enfin, surtout les riverains, parce que c'est vrai que pendant un moment donné, ils ont dégusté avec les camions.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : parce que là, nous sommes en train de parler d'écologie mais enfin, ça fait quand même une ribambelle de camions qui vont traverser les villes, les autoroutes pour venir déposer de la terre.

*C'est complètement aberrant quand on parle d'écologie.*

*Pour faire une butte paysagère, au début l'idée était jolie.*

- Monsieur Le Maire : non, déjà ce qui est aberrant dès le départ, c'est de faire cette butte paysagère.

*Ça franchement.*

- Madame Annie DELANNOY : qui a été demandé par les riverains du côté Fouquières et Harnes parce qu'il y avait des bruits de camion la nuit que nous n'entendions pas de notre côté mais que eux les dérangaient.

*Il y avait des plaintes, donc, il avait dit de faire une butte mais il n'avait jamais été imaginé une telle butte.*

- Monsieur Le Maire : et nous n'avons pas eu notre mot à dire, vu que c'était sur le territoire de Fouquières.

- Madame Annie DELANNOY : si, il y avait eu des réunions à RECYTECH et nous avons été informés, mais nous avons dit « oui c'est bien, si ça gêne moins les gens ».

- Monsieur Le Maire : oui mais l'autorisation, c'est quand même l'autorisation qui a été voulue par le Maire de Fouquières.

- Madame Annie DELANNOY : il y avait les représentants du Préfet et de tout le monde, des associations écologiques.

- Monsieur Le Maire : moi si ça avait été sur la commune de Noyelles, sincèrement je n'aurais jamais donné l'autorisation.

*Ça c'est clair.*

- Madame Annie DELANNOY : ce sont les riverains qui demandaient.

- Monsieur André LEFER : d'où proviennent ces déchets industriels ?

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas.

*Ces déchets inertes, je ne sais pas.*

- Madame Annie DELANNOY : ce ne sont pas des déchets industriels.

- Monsieur Le Maire : non, non, des déchets inertes.

- Madame Annie DELANNOY : en principe, des déchets inertes, ce sont des briques, du béton.

- Monsieur Le Maire : oui c'est cela.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et si, on s'aperçoit qu'il y a un affaissement important au niveau du marais, qu'est-ce que l'on fait, parce que ce que l'on nous décrit là et quand même un peu inquiétant ?

*Nous ne pouvons pas dépolluer, il faut protéger.*

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas le marais qui s'affaisse, c'est les eaux qui montent.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si le terrain s'affaisse.

- Monsieur Le Maire : c'est un tassement de terrain qui fait que, enfin, je ne suis pas professionnel là dedans.

*Je pense que c'est un tassement des berges qui fait augmenter l'eau de l'autre côté.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : l'eau reste à son niveau, seulement, le terrain s'affaisse, donc, qu'est-ce que l'on fait ?

- Monsieur Le Maire : je n'en sais rien du tout, la problématique est là, je n'en sais rien.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on remonte la rue et ....

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas, parce que nous ne pouvons pas faire un merlon de l'autre côté parce qu'il faut quand même un écoulement des eaux.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je pense quand même que c'est un projet qui nous emmène très très loin dans des désordres écologiques.

- Madame Annie DELANNOY : finalement, le fait de le faire monter encore de quelques mètres ça aggrave encore la situation.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et une petite dernière question.

- Madame Maryvonne POULAIN : vas-y, nous sommes là pour cela.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et, il va y avoir une butte paysagère.

*Mais qui va s'en occuper ? Parce que s'il n'y a que des arbres morts.*

- Monsieur Le Maire : la butte paysagère est sur le domaine qui appartient à RECYTECH, donc, c'est RECYTECH qui va l'entretenir.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : donc, le terrain n'est plus à RECYTECH, il a été vendu.

- Monsieur Le Maire : si, le terrain appartient toujours à RECYTECH, c'est l'exploitation qui est donnée à une société qui s'appelle STB MATERIAUX.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on a pas lu la même chose.
- Monsieur Le Maire : et ensuite, c'est RECYTECH qui va entretenir le terrain.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et il s'est engagé sur cette butte paysagère ?
- Monsieur Le Maire : oui au début.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : mais ça va coûter plus cher.

RECYTECH nous sommes allés les voir régulièrement, nous connaissons leur situation économique, difficultés ou pas, eux, quand ça bouge un peu, que c'est un peu plus cher, ils ne bougent pas.

Cette butte n'est plus en état, ce n'est plus le projet d'origine, c'est un autre projet, donc, nous n'avons pas de garantie qu'ils vont entretenir cette butte.

- Monsieur Le Maire : non.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc, ils vont nous laisser une friche.
- Monsieur Le Maire : c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est du domaine privé, à partir du moment où c'est du domaine privé, je n'ai pas de poids.

Simplement rencontrer Monsieur VAN CUTSEM régulièrement et voir avec lui de quelle façon il compte aménager cette butte.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Monsieur VAN CUTSEM c'est quand même quelqu'un de sérieux.

Il n'est pas tout seul.

- Monsieur Le Maire : non, mais c'est vrai que c'est quelqu'un de sérieux et qui est à l'écoute.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : en même temps, pour nous, ce que je veux dire, c'est qu'il doit y avoir des engagements fermes, parce que la circulation sur la route c'est bon, normalement, nous ne devrions pas avoir de soucis, une fois tout rebouché ça, on ne sait pas trop ce que l'on va mettre dessus après.

Je sais bien que c'est Fouquières, mais Monsieur Le Maire, voilà c'est chaotique pour nous.

- Monsieur Le Maire : alors les espaces remis en état seront suivis par HYDROCYDIG afin de limiter l'érosion des pentes par le ruissellement.

Des bosquets de sol et d'aulne seront plantés par endroits.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est bien cela.

- Monsieur Le Maire : la remise en état sera progressive depuis l'Est vers le Sud-Ouest.

Contenu de la loi d'exploitation, l'ensemble du site sera remis en état lors de la même phase quinquennale.

L'aménagement du site permettra la bonne tenue du massif des déchets inertes.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ok.

- Madame Annie DELANNOY : c'est de quand cela ?

C'est récent ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : oui, nous l'avons reçu au mois d'août.

- Monsieur Le Maire : ça date de mai 2015.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ça prend en compte l'augmentation de la butte de 5 mètres ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est sûr ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'est certain. C'est une obligation de la DREAL.

La DREAL oblige de l'augmenter de 5 mètres.

La remise en état du site sera refait en projet d'aménagement environnemental et paysager validé lors du permis d'aménagement avec un surcroît de hauteur de 5 mètres avec le nouveau projet.

Afin de satisfaire aux conditions de configurant, dé-pollution.

Mais vous pouvez le consulter, il n'y a pas de problème.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : normalement, ça s'arrête le 17, la consultation ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et ils auront un petit papier les élus après ?

- Monsieur Le Maire : oui, bien sûr, de toute façon, ça nous le conservons.

Après vous pouvez le consulter, il n'y a aucun problème.

- Madame Maryvonne POULAIN : là je pense que l'on est bien détendu et que l'on a bien répondu à toutes les questions concernant, mais justement, ces pauvres riverains de la rue du 10 mars qui subissent quand même pas mal de chose, j'espère que le jour de votre réunion du 14 octobre 2015, vous leur expliquerez quand même cela, pour dire qu'ils ne le découvrent pas.

- Monsieur Le Maire : oui, bien évidemment, nous allons leur parler de cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, parce que vous aviez dit que ce n'était que pour le dispositif anti-intrusion.

- Monsieur Le Maire : non, c'est une réunion publique.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que je sens que les questions elles vont tomber et puis quand même, on a pas mal de remontées.

Donc, je parle de cela parce que nous avons fait le tour de tout mais c'est vrai que, et moi je dis aussi que les remontées d'eau, c'est bizarre quand même que l'étang a remonté du moment où nous avons commencé à faire ce merlon et donc, si nous l'augmentons encore, je ne sais pas si nous pourrions encore passer.

Parce qu'il y a des matins, où c'est vrai que lorsqu'il a plu, c'est très difficile d'emprunter cette route.

Les habitants de la rue du 10 mars subissent quand même pas mal de désagréments.

Quand on désamiante, les personnes qui désamiantent ont une combinaison exprès mais les habitants qui sont autour, est-ce qu'ils sont prévenus aussi que nous sommes en train de désamianter, parce que quand même c'est proche d'eux.

Par exemple, l'ermitage, vous avez désamianté où il est en train de se faire désamianter, je veux dire est-ce que l'on prévient les riverains.

- Monsieur Le Maire : sincèrement, je ne connais pas la législation.

Je n'en sais rien.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que les personnes ne comprennent pas que les personnes qui désamiantent soient munie de combinaisons pour les protéger et qu'eux, qui sont les voisins on ne leur dit même pas qu'ils sont en train de désamianter.

Malgré tout, je présume que ce n'est pas comme TCHERNOBIL, ça ne reste pas uniquement à la frontière.

- Madame Sabine BANACH : après, il y a des critères bien particuliers, il peut enlever lui même, chez lui, mais il faut emballer les détritres.

- Monsieur André LEFER : on a fait des rénovations dans la Cité de Normandie, quand ils ont enlevé les taules des toitures, bien sûr, les hommes étaient en combinaisons, mais personne n'a été prévenu que l'on faisait cette opération là.

- Madame Maryvonne POULAIN : est-ce qu'ils étaient au courant ? Non plus ?

- Monsieur André LEFER : moi, j'ai posé la question, comment, pourquoi ces hommes en blancs ?

*Et c'est là que la raison m'a été donnée.*

- Madame Maryvonne POULAIN : il n'y a pas d'information.

- Monsieur Le Maire : parce que là, elles ont été déplacées.

*Ils ne les cassent pas, rien du tout, elles ne sont pas friables, donc, franchement, je ne sais pas du tout.*

*Nous allons voir.*

- Madame Maryvonne POULAIN : et combien il va y avoir de logements ? Parce que l'on m'a posé la question.

- Monsieur Le Maire : où ça ?

- Madame Maryvonne POULAIN : rue du 10 mars.

- Monsieur Le Maire : 19 logements, ce sont des parcelles à vendre.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, là ils ont subi aussi les camions qui sont passés avant que vous ne les préveniez.

*Il n'y a pas d'informations et c'est ça qui pose problème.*

- Monsieur Le Maire : nous avons prévenu les gens quand nous avons su que les travaux débutaient.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça va vous tomber dessus le jour de la réunion publique, c'est fait pour.

*Une réunion publique c'est fait pour désamorcer tous les problèmes.*

*Mais je pense qu'à un moment donné, la rue du 10 mars elle subit : les intrusions, les camions, ils ont eu une période où c'était justement NORD GRANULAT où c'était sans arrêt, la boue, la poussière.*

*Ils ont vraiment du mérite de ne pas en faire plus.*

- Monsieur Le Maire : là, c'est pareil, au niveau de VARET c'est un terrain qui est acheté à l'EPF.

*Ça a mis du temps parce qu'il y avait une canalisation qui se trouvait sous le cavalier et nous l'avons appris il y a une semaine ou quinze jours qu'ils commençaient les travaux.*

*C'est pour cela que nous avons fait tout de suite le courrier aux riverains, mais nous ne l'avons pas su avant.*

*Si nous l'avions su avant, bien évidemment, nous aurions prévenu les riverains.*

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que là, c'est coup sur coup.

Mais je vous diS, je ne me mets pas bien en tête mais les maisons vont être collées ?

- Monsieur Le Maire : ce sont des parcelles de 500 – 600 mètres carrés.

- Madame Maryvonne POULAIN : quand même !

Et on arrive à en mettre 19 ?

Nous n'avons pas l'impression comme cela.

- Monsieur Le Maire : il doit y avoir pratiquement 4 000 mètres carrés.

- Monsieur Maurice BERNARD : la plus petite, elle doit faire 450 mètres carré.

Il me semble de mémoire, la plus petite.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc après quand ils vont se mettre à construire, là aussi les riverains vont être protégés ?

Parce que si à chaque fois c'est le même cinéma.

- Monsieur Le Maire : là, ça va, VARET ne passe pas par la rue du 10 mars.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui au début il y est passé.

- Monsieur Le Maire : non, parce que lui, il ne fait que le cavalier-terril et terril-cavalier.

Toutes les terres qu'il récupère au cavalier il les met au terril, parce que lui également, comme il a arrêté son exploitation du terril l'année dernière, il a obligation de le remettre en l'état.

Toutes les terres du cavalier, il les mets au terril.

- Madame Maryvonne POULAIN : et il n'y a pas d'autres camions qui passent ?

- Monsieur Le Maire : non, pas de chez lui.

Ils empruntent la bretelle d'accès de RECYTECH comme il le faisait avant parce que de toute façon, VARET n'est jamais passé par le centre ville de Noyelles.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que des personnes ont vu des gros camions passer.

Même Patrick tu as vu, il en a vu un passer devant sa maison.

- Monsieur Le Maire : c'est peut-être des camions qui se rendent chez RECYTECH.

Mais ce ne sont pas les camions de VARET.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils venaient dans quel sens ?

- Monsieur Le Maire : parce qu'il y a quelque temps, là, c'est pareil, on a récupéré des terres au niveau du magasin LECLERC à Loison pour mettre au teruil.

Là c'est pareil, nous avons besoin énormément de terre pour dire de bien égaliser au niveau du teruil.

Comme ils sont en train de faire des travaux d'aménagements chez LECLERC à Loison, j'avais vu avec le directeur de chez LECLERC si nous avions la possibilité de récupérer toutes ces terres végétales.

Et donc, c'est ça les camions qui passaient de temps en temps rue du 10 mars, pour se rendre au niveau du teruil.

D'autres questions, concernant ce point.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on va s'abstenir, non pas qu'on ne comprenne pas que les travaux, il doit y avoir quelque chose de fait bien évidemment, ça nous ne pouvons pas nous opposer à cela.

Par contre, on reste assez dubitatif sur le flou.

Ça c'est clair, nous n'allons pas voter contre évidemment, mais nous nous abstenons.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, nous serons extrêmement vigilant parce qu'on a eu le problème une fois avec NORD GRANULAT, il est bien évident que nous ne voulons pas avoir deux fois le même problème.

Nous serons extrêmement vigilant avec la société, de toute façon, ils sont au courant.

Nous leur avons dit que nous demanderons à avoir des réunions régulièrement avec eux pour nous expliquer réellement ce qu'ils font, l'avancement de cette bute et puis quand cela se terminera.

- Madame Maryvonne POULAIN : *et nous serons informés aussi régulièrement ?*

*Pas comme le concours de boules, pour que l'on puisse répondre aux riverains.*

*Les habitants nous appellent, ils nous connaissent et quand ils n'ont pas une réponse en mairie et bien ils viennent nous voir.*

- Monsieur Le Maire : *mais, c'est tout à fait logique.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'est comme le gin cana au parc des Boclets.*

*Nous allions en parler, pourquoi ne pas avoir remis, parce que là, vous avez remis des poteaux, c'est cela ?*

- Monsieur Le Maire : *oui.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *pourquoi ne pas en avoir remis un supplémentaire parce que les gens rouspètent parce qu'il y a du gin cana là bas et les gens de la rue Masclef, ils subissent le bruit.*

*Et c'est vrai qu'ils en ont déjà tellement subis qu'à un moment donné.*

- Monsieur Le Maire : *sincèrement, je ne sais plus quoi faire.*

*Nous sommes en train de penser au niveau du parc des Boclets pour éviter parce que même si nous avons continué à sécuriser, même si nous avons renforcé, nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles intrusions.*

*Ils sont passés la première fois par chez COCHEZ, nous n'aurions jamais imaginé qu'ils seraient passés par un terrain privé pour accéder jusqu'au parc des Boclets.*

*Donc là, nous sommes en train de réfléchir pour voir sur les endroits qui sont dangereux, voir si l'on ne peut pas creuser.*

*Faire comme à Vimy, où l'on fait des trous, des bosses, pour éviter que le terrain soit stable.*

*Pour éviter l'installation des caravanes.*

*Il n'y a quand y mettant des moyens naturels qu'on peut éviter ce genre d'intrusion.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *ou labourer.*

- Monsieur Le Maire : *oui.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *faire une friche pour ne pas qu'ils s'installent.*

- Monsieur Le Maire : *ou faire des zones inondées.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *quand on se rappelle comment il était beau ce parc, il atteignait la maturité, les arbres et tout et comment petit à petit.*

- Monsieur Le Maire : simplement, la remise en état du terrain de football, 6 000 €.
- Madame Maryvonne POULAIN : mais ça fait mal au cœur de voir cela.
- Monsieur Le Maire : 6 000 €. J'en ai pour 18 000 €, là.

Remise en état du parc des Boclets et mise en sécurité du parc du 14 juillet.

- Madame Maryvonne POULAIN : en plus les gens ne peuvent plus y avoir accès.

C'était un coin de détente et c'est vrai que sans compter que ça sent mauvais avec les squats.

- Monsieur Le Maire : sans parler des déchets en face de RECYTECH, là, il y en a pour 19 000 €.
- Madame Maryvonne POULAIN : oui, et puis vous vous rappelez quand je vous en ai parlé.

Il y avait un petit dépôt au départ, il n'y en avait que 5 mètres et puis au fur et à mesure des mois qui ont passé, au départ, vous m'aviez dit 10 000 €, on va le faire enlever et finalement maintenant vous en avez sur combien de mètres ?

- Monsieur Le Maire : et bien là, il y en a pour pratiquement 100 mètres.

Tout ce qui est mis, va être retiré fin septembre.

Dans la foulée, c'est à dire, que le lendemain du retrait, Monsieur VARET fait une bute, il fait un petit merlon accolé à la rue pour éviter qu'il y est ce dépôt et ensuite avec Harnes, nous allons mettre au niveau du marais d'Harnes, une barrière anti-intrusion.

Pour éviter que les véhicules ne puissent passer et ce sont les pêcheurs Harnésiens qui auront les clefs.

Ils vont ouvrir le matin et fermer le soir.

- Monsieur Maurice BERNARD : il y a un portique et une barrière.

Il y a un portique pour empêcher les camions et les caravanes de passer et une barrière qui sera gérée par les pêcheurs Harnésiens.

- Madame Maryvonne POULAIN : il n'y avait pas des caméras ?
- Monsieur Le Maire : si, des caméras ont également été posées.

Depuis le début de l'année, les gens du voyage et les dépôts sauvages, 70 000 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais là, nous l'avons vu se former.

Le dépôt d'ordure a peine démarré, les gens commençaient, il y en avait un petit peu, 5 mètres, 10 mètres, 15 mètres.

- Monsieur Le Maire : là, c'est pareil, j'ai fait un courrier à la CALL.

*Rue du Marais, ça devient une catastrophe.*

*Rue du Marais, c'est sur le terrain de la CALL et c'est une catastrophe.*

*Maintenant, ils déposent partout.*

*Alors quand on a mis les caméras rue du 10 mars, maintenant ils déversent, ils descendent le pont et puis ils déversent le long du canal.*

*On ne sait plus quoi faire.*

*De toute façon, ça devient terrible.*

- Madame Maryvonne POULAIN : alors que nous avons une déchetterie.

- Madame Annie DELANNOY : mais tout ce qui est déchetterie et tout ce qui est autour, on se demande toujours si c'est suffisamment marqué.

*Parce que nous ne voyons presque pas les petits panneaux et tu as des gens qui déposent leurs déchets juste avant la déchetterie.*

*J'ai déjà vu des gens faire demi-tour parce qu'ils ne trouvaient pas.*

*C'est pas toujours facile de trouver la déchetterie.*

- Monsieur Le Maire : Annie, sincèrement quand tu veux la trouver, tu la trouves quand même.

*Ce n'est pas parce que tu ne trouve pas la déchetterie que tu jettes cela n'importe où.*

- Madame Annie DELANNOY : moi oui, mais tu as des gens qui ne trouvent pas alors qui se débarrassent.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tu vas à la déchetterie, il y a plein de bagnoles sur la route.

*On peut critiquer l'incivilité mais nous, de notre côté, nous ne sommes pas très clairs non plus.*

*Nous sommes incapables de faire fonctionner une déchetterie.*

- Monsieur Le Maire : de toute façon, la Communauté d'Agglomération en est bien consciente et nous aussi.

*La déchetterie n'est pas du tout adaptée.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : quelle que soit l'heure, c'est systématiquement saturé, il y a des gens de mauvaise humeur, ça double, ça accélère, l'incivilité.

*Et finalement, ils jettent sur le côté.*

- Monsieur Le Maire : avant, avec l'usine d'incinération, nous n'avions pas de problème.
- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non.
- Monsieur Le Maire : et depuis ce temps qu'elle est là, c'est une catastrophe.

*Là haut, la plate forme est tellement petite que dès qu'il y a une ou deux voitures avec une remorque et bien, tu ne peux plus passer.*

*Voilà, le point suivant qui est le dernier point, c'est la taxe d'habitation pour les logements vacants.*

### **13) TAXE D'HABITATION - LOGEMENTS VACANTS :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements.

Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale.

Cette application est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Monsieur Le Maire : c'est une taxe que l'on peut mettre en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Qu'est-ce qu'un logement vacant ? C'est un logement qui est inhabité et vide de meuble.*

*Tous ces logements vacants, s'ils sont vacants depuis plus de deux ans, on a la possibilité de mettre en place cette taxe.*

*Par contre, sont exonérés, parce qu'il y a quand même des exonérations, le logement vacant indépendamment de la volonté du propriétaire, par exemple, si c'est un bien qui est mis en location ou en vente et qui ne trouve pas preneur.*

*Dans ce cas là, nous exonérons.*

*Où un logement occupé plus de 90 jours de suite, c'est à dire, trois mois au long de l'année. Dans ce cas là, il sera considéré comme vacant.*

*Où un logement nécessitant des travaux importants pour être habitable. Ce qui veut dire et là, « j'ai de la chance », Maisons et Cités, on ne pourra pas les taxer.*

*C'est bien dommage, parce qu'il y en a plus de 100 qui sont pour rénover.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et les logements commerciaux ?

- Monsieur Le Maire : non, les logements commerciaux ne rentrent pas dedans, c'est simplement au niveau des particuliers.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et il va y en avoir combien ? Deux ?

- Monsieur Le Maire : il n'y en a pas beaucoup.

Après, il faut voir avec Maisons et Cités, parce que là, c'est écrit logements nécessitant des travaux importants pour être habitable, en pratique le montant des travaux doit dépasser 25 % de la valeur du projet.

Donc....

Ça c'est à cogiter, c'est à voir.

Parce que toutes les maisons ne dépassent pas 25 % de la valeur.

Si vous n'avez pas de questions à poser sur ce point, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : l'ordre du jour est épuisé.

- Madame Maryvonne POULAIN : est-ce que l'on a des nouvelles de la mutuelle ?

- Monsieur Le Maire : de la mutuelle, non.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que plusieurs villes ont fait une mutuelle et ils l'ont fait avec celle-ci.

Elle se trouve à Lens.

Alors je me dis pourquoi nous, nous sommes allés la chercher à, je ne sais pas où déjà.

- Monsieur Le Maire : c'est parce que nous n'en avons pas connaissance.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que là, ça fait plusieurs villes qui signent avec celle là ou une autre et ce serait bien d'aller sur INTERNET parce qu'il y a beaucoup de ville en ce moment, qui sont en train de signer.

Je crois qu'il y a eu HAZEBROUK, RENNES, et c'est vrai que celle-ci, elle se trouve juste à LENS.

- Monsieur Le Maire : oui, et si nous pouvons travailler avec une mutuelle qui est dans notre coin, je ne vois pas pourquoi nous travaillerions avec une autre.

- Madame Maryvonne POULAIN : et si des communes ont déjà signé, ça prouve que des communes sont beaucoup plus avancées que nous.

Parce que si vous n'avez pas de nouvelles, c'est qu'il n'y a rien de fait.

- Monsieur Le Maire : nous regarderons et nous vous tiendrons au courant.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est une pub que nous avons eu dans notre boîte aux lettres.

Et en regardant sur INTERNET, je me suis rendue compte, qu'il y avait des communes qui avaient signé avec eux, alors, je me dis pourquoi nous allons chercher aussi loin.

- Monsieur Le Maire : bien sur.

- Madame Maryvonne POULAIN : je pense quand même que ce serait mieux, parce que le moindre problème.

Maintenant, c'est parce que nous l'avons eu dans notre boîte aux lettres la semaine dernière.

Ça m'a fait tilt, en disant tient c'est à LENS.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : lors du Conseil Municipal du 04 février 2015, vous aviez évoqué le fait de vouloir faire une police municipale.

Il y avait un départ à la retraite.

J'aimerais bien savoir ce qu'il en est, le départ en retraite....

- Monsieur Le Maire : le départ en retraite c'est fait, la police municipale pour le moment « non », parce que nous avons fait le calcul et c'est un gouffre financier.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : parce qu'à l'époque vous nous aviez dit que ça ne coûtait pas plus cher.

- Monsieur Le Maire : si, si, ça coûte plus cher.

Pour le moment « non », par contre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous allons embaucher un nouvel ASVP.

*C'est un policier qui va être en retraite et qui va venir renforcer, enfin prendre la place de Claude.*

*Par contre, au niveau police municipale, pour le moment oui, c'est mis de côté, mais ça ne veut pas dire que ça ne se fera pas.*

*Nous essayons de travailler en étroite collaboration avec HARNES pour voir comment nous pouvons utiliser leur service sur la commune.*

*Ça ne va pas se faire tout de suite, parce que cela ce sont des projets en intercommunalité.*

*Nous en avons également discuté avec la ville de LOISON, donc, voir après si LOISON, HARNES et NOYELLES, nous pouvons nous entendre au niveau de la police municipale.*

*Ce sera beaucoup plus intelligent que nous, de toute façon, nous nous sommes renseignés au niveau de la législation, tout ça.*

*Est-ce qu'on les arme, est-ce que l'on ne les arme pas ?*

*- Monsieur Patrick BOULOGNE : mais c'est quand même un coût ?*

*- Monsieur Le Maire : oui, c'est un coût.*

*Pour le moment, nous n'avons pas encore trop d'incivilités sur la commune, c'est vrai qu'au niveau des ASVP, ils font beaucoup des problématiques de stationnement, des problématiques d'incivilité, des comportements d'usager, des conflits de voisinage, pour le moment ça s'arrête là.*

*On a pas énormément de délinquance, on n'a pas, dans nos cités minières, ça vit relativement bien.*

*Pour le moment, ce n'est pas utile d'avoir une police municipale.*

*Je ne dis pas que par la suite, nous n'en aurons pas besoin, mais pour le moment ce n'est pas utile.*

*Je préfère quand même économiser un peu à ce niveau là, parce qu'on sait que les finances sont ce qu'elles sont, du fait des baisses des dotations de l'État.*

*Je pense que ça va s'amplifier dans les années à venir.*

*Il y a quand même pas mal de personnel qui va être également en retraite, nous avons compter sur les 4 années à venir, à peu près 15 personnes qui vont être en retraite.*

*Là également, la volonté de la collectivité ce n'est pas de tout remplacer.*

*On remplacera que ce qui est vraiment indispensable et essentiel.*

*Mais la police municipale pour le moment c'est sur le côté, ce sera remplacé par un ASVP.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Monsieur FINEZ était à plein temps, le nouvel ASVP sera à temps plein ?

- Monsieur Le Maire : non, il ne sera pas à temps plein. Il sera à 21 heures.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est du fait qu'il est en retraite et qu'il ne peut pas faire trop d'heure ?

- Monsieur Le Maire : oui c'est selon la législation et puis au niveau revenus, c'est pareil.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et pourquoi pas un jeune ?

- Monsieur Le Maire : non. Alors au niveau des ASVP, je préfère d'abord prendre quelqu'un qui n'est pas de la commune, afin d'éviter tout ce qui est copinage.

Et puis, cette personne a également travaillé à la brigade des mineurs, c'est quelqu'un qui a également de l'expérience au niveau de la petite délinquance, tout ça et je pense que un ASVP avec de l'expérience, c'est quand même mieux qu'un petit jeune.

Pour se faire respecter, pour le dialogue, on le voit déjà avec Patrick.

Patrick a le sens du dialogue, que ce soit avec les jeunes, tout ça et c'est vrai que ça se passe bien.

Notre but n'est pas de verbaliser à outrance, c'est surtout de faire de la prévention.

C'est pour cela que je préfère dans ce cadre là, prendre quelqu'un qui a de l'expérience.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on a un élu qui est chargé de la sécurité.

- Monsieur Le Maire : je ne comprends pas.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le relationnel avec les habitants, je ne sais plus trop quoi.

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : l'animation de quartiers.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, voilà.

- Monsieur Le Maire : bien sûr, de toute façon, c'est cette volonté là.

Nous voulons réinstaurer le dialogue et nous aimerions que la population puisse discuter un peu plus entre elle, communiquer, parce que l'on se rencontre que lorsqu'il y a de la communication, ça évite quand même pas mal de problème.

Avant si nous remontons 30 ou 40 ans, en arrière, les gens sortaient, les gens discutaient entre eux, s'il y avait un petit problème et bien ils en parlaient, ils en discutaient, tandis que maintenant, c'est terminé tout cela.

- Madame Joëlle COCHEZ : oui, mais tu n'as plus de petits commerces.

*Avant nous allions chercher notre pain, nous allions à la boucherie, nous allions là, on se disait bonjour, on parlait.*

- Monsieur Le Maire : c'est vrai. Les temps ont changé et pas toujours en bien.

- Madame Joëlle COCHEZ : il y avait un bistrot toutes les 10 maisons.

*Je me rappelle de cela de mon grand-père.*

*Et c'était bien.*

- Madame Maryvonne POULAIN : et le marché, il n'y a pas de soucis ?

*Parce que je ne sais pas, ça a l'air d'être un peu vide.*

*Avec les travaux qu'il y a eu, est-ce que ça n'a pas empêché les commerçants de travailler ?*

- Monsieur Le Maire : non, nous avons toujours autant de commerçants.

- Monsieur Maurice BERNARD : ça a été resserré.

- Monsieur Le Maire : il y a environ 80 commerçants.

*Nous avons le nombre habituel.*

- Madame Maryvonne POULAIN : les administrés ne subissent pas, ils ont toujours leur marché, pas comme à Loison ?

- Monsieur Le Maire : non, ça s'est très bien passé avec les commerçants.

*Il y a eu beaucoup d'information qui a été faite avec eux, c'est vrai que nous avons recentré un peu les choses.*

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ont bien accepté.

- Monsieur Le Maire : nous leur avons demandé de respecter un peu plus les règles de sécurité parce qu'à un moment donné, c'était la foire.

*Maintenant, ils se mettent bien en alignement.*

*Pas d'autres questions.*

*Dernière information, Annie a décidé de démissionner de son rôle de conseillère municipale à compter de ce soir.*

*A partir de demain c'est Jamilla MOUTAOUAKIL qui prendra sa place et Hervé dans ce cadre là, va intervenir.*

**- Monsieur Hervé JANISZEWSKI :**

**« Monsieur le Maire, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,**

**Je me permets de prendre la parole au nom du groupe Avenir et Progrès et vous l'aurez compris pour dire quelques mots en rapport avec la démission de notre colistière Annie Delannoy.**

**C'est d'ailleurs sur le terme démission que je voudrais tout d'abord réagir tant il n'est pas approprié à la situation. Annie fait partie depuis 2008 du conseil municipal et elle a assumé et assuré lors de son premier mandat son poste d'adjoint au Maire, et jusqu'à aujourd'hui son poste de conseiller.**

**C'est avec vigueur et beaucoup de courage qu'elle s'est impliquée dans la vie de la municipalité, et je vous prie de me croire, il n'est pas évident de se voir octroyer un poste d'adjoint quand on est élue pour la première fois.**

**Alors si en ce jour, elle a souhaité quitter la table du conseil, c'est plus par abnégation que par défaillance.**

**Annie a joué dans notre groupe un rôle prédominant de par sa disponibilité et son envie intuitive d'aiguiller ses colistiers.**

**C'est donc pour permettre à un autre de découvrir le fonctionnement du conseil municipal en vue des prochaines échéances qu'Annie laissera sa place à partir de ce soir.**

**C'est pourquoi à la place de l'expression « démission du conseil municipal » je préfère l'image du co-équipier qui laisse sa place à un autre pour la fin du match. Car un groupe, tel que nous l'envisageons est une équipe où chacun doit trouver sa place, se former aux côtés des plus expérimentés et s'ouvrir à l'avenir.**

**Noyelles est une petite ville, et le rôle du conseiller n'est pas simple.**

**Relais de la population, et vous en êtes tous conscients, il est dans son quartier, dans les associations et dans toutes les occasions le premier interlocuteur des noyellois, car élus par ces mêmes noyellois.**

**Annie du fait de son parcours, a été dans la majorité pendant 6 ans et depuis les dernières élections au sein de l'opposition. C'est aussi expérience unique qu'elle transmettra à son successeur avec la ferveur que nous lui connaissons.**

**Mesdames, Messieurs, Madame Annie Delannoy se retire du Conseil Municipal, je tenais au nom du groupe Avenir et Progrès à la remercier de nous avoir accompagné en ce début de mandat.**

**La remercier pour son soutien et son travail au sein de notre groupe, et surtout dire combien j'ai apprécié la sincérité de sa démarche qui aboutit à son retrait.**

**Merci, pour tout et pour la suite.**

*Encore un mot, et j'en termine Monsieur le Maire.*

*Un regret, mais la vie est faite ainsi, et ce sont les lois de la politique.*

*Prochainement le groupe Avenir et Progrès sera formé de 3 hommes et par conséquent la parité ne sera pas respectée.*

*Merci de m'avoir écouté ».*

*- Monsieur Le Maire : là, pour le moment, le prochain nom sur ma liste c'est Jamilla, si elle ne veut pas intégrer, il faut qu'elle m'envoie un courrier de démission.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : ça ne doit pas correspondre à autant de femmes que d'hommes.*

*- Monsieur Le Maire : non.*

*C'est dans la suite logique du tableau.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui ?*

*- Monsieur Le Maire : après Annie, c'est Jamilla, après Jamilla, c'est Peppino FERRI.*

*- Madame Annie DELANNOY : merci Hervé.*

*- Monsieur Le Maire : en tout cas Annie, bonne chance pour l'avenir. Profite bien de ta retraite.*

*- Madame Annie DELANNOY : je serai toujours active.*

*- Monsieur Le Maire : exactement.*

*Mesdames et Messieurs la séance est levée.*

*Dernière petite information, le 29 octobre à 18h00 aura lieu au centre culturel évasion, une réunion d'information sur le canal de la Souchez faite par EURALENS avec les communes de Courrières, Harnes, Loison et Noyelles.*

*Les 4 communes rendez-vous au centre culturel où nous exposerons tout le projet.*

*Ce ne sera pas un conseil municipal mais ce sera une réunion d'information pour tous les Conseillers Municipaux.*